

**ÉTUDE DE BESOINS : SERVICES D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES FRANCOPHONES ET LEURS ENFANTS
FUYANT UNE RELATION VIOLENTE DANS LA RÉGION DE TORONTO**

Convergence

**ÉTUDE DE BESOINS
EN MATIÈRE DE SERVICES D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES
FRANCOPHONES ET LEURS ENFANTS
FUYANT UNE RELATION VIOLENTE
DANS LA RÉGION DE TORONTO**

RAPPORT PRÉSENTÉ À
L'ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES
10 JUILLET 2006

Convergence, coopérative d'expertes conseils
C.P. 74177, comptoir postal Beechwood
Ottawa (Ontario) K1M 2H9
T. 613.745.7505
F. 613.745.8753
www.convergence.coop

ÉTUDE DE BESOINS EN MATIÈRE DE SERVICES D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES FRANCOPHONES ET LEURS ENFANTS FUYANT UNE RELATION VIOLENTE DANS LA RÉGION DE TORONTO

RESPONSABLE DU PROJET : Convergence, coopérative d'expertes conseils

COORDINATION : Lyne Bouchard

RECHERCHE, COLLECTE DE DONNÉES, ANALYSE ET RÉDACTION : Lyne Bouchard, Chantal Cholette et Mila Younes

RÉVISION : Camille Bouchard

SUPERVISION DU PROJET : Ghislaine Sirois, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

Cette étude de besoins est une initiative de l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.

© Action ontarienne contre la violence faite aux femmes et Convergence, coopérative d'expertes conseils, Ottawa, juillet 2006.

Pour obtenir un exemplaire de cette étude de besoins, communiquer avec :

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

288, rue Dalhousie, pièce E

Ottawa (Ontario) K1N 7E8

T. (613) 241-8433

Courriel : aocvf@francofemmes.org

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	6
SOMMAIRE DE L'ÉTUDE	7
CHAPITRE I : LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE	
Introduction	10
Partie 1 : La situation provinciale	
1. La population francophone en Ontario	11
2. Les femmes des communautés ethnoculturelles	12
3. La prévalence de la violence	14
4. Le danger auquel sont exposées les femmes violentées	19
5. Le coût de la violence faite aux femmes	20
6. L'impact des maisons d'hébergement	20
7. La conjoncture politique :	
a) Les engagements du gouvernement de l'Ontario	22
b) Les engagements de l'AOCVF	23
Partie 2 : Les spécificités régionales	
1. La population francophone de la région	24
2. Les SEF en matière de violence faite aux femmes	25
3. Les services d'hébergement pour femmes violentées	27
4. Les SEF dans les maisons d'hébergement	28
5. L'utilisation des maisons d'hébergement et le temps d'attente pour un logement social	28
CHAPITRE II : LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	
1. Introduction	29
2. Le territoire et les sujets de recherche	29
3. Les méthodes de collecte de données :	
a) Recherche documentaire	29
b) Au près des femmes francophones fuyant une relation violente	30
c) Au près des intervenantes et intervenants francophones en matière de violence conjugale	30
d) Au près des partenaires ou groupes anglophones oeuvrant en matière de violence conjugale	30
4. Les méthodes de recrutement	30
5. L'échéancier de réalisation	31
6. Les limites de cette étude	31

CHAPITRE III : LE PROFIL DES RÉPONDANTES ET DES RÉPONDANTS	
1. Introduction	32
2. Le profil des femmes francophones fuyant une relation violente	32
3. Le profil des intervenantes et intervenants francophones en matière de violence	33
4. Le profil des partenaires francophones et anglophones	33
CHAPITRE IV : LES FAITS SAILLANTS DES DONNÉES COLLIGÉES	
Introduction	35
1. Ce que les femmes fuyant la violence conjugale ont dit :	
a) Leur expérience des services d'hébergement	35
b) Leur expérience des SEF en matière de violence	37
c) Leurs besoins en matière de service d'hébergement	37
d) L'approche recherchée au sein des services	39
2. Ce que les intervenantes et intervenants francophones ont dit :	
a) Les besoins perçus	40
b) L'environnement interne : forces et faiblesses des SEF	40
c) L'environnement externe : occasions et menaces	41
d) Les enjeux en matière de violence faite aux femmes	41
e) Le positionnement géographique de la maison d'hébergement	41
f) L'éventail des services à offrir	42
3. Ce que les partenaires ont dit :	
a) Les besoins perçus	43
b) L'environnement interne : forces et faiblesses du réseau de maisons d'hébergement en place	44
c) Les enjeux	45
d) L'appui éventuel des partenaires	46
CHAPITRE V : LES ASSISES DE L'ANALYSE	47
CHAPITRE VI : L'ANALYSE DES DONNÉES RECUEILLIES	51
CONCLUSION	63
BIBLIOGRAPHIE	65
ANNEXES	
1. Les outils de collecte de données	69
2. Les questionnaires profils des participantes et participants à l'étude	75
3. La compilation des profils des personnes ayant participé à cette étude	78
4. Exemple d'un budget d'opérationnalisation d'une maison d'hébergement	82

REMERCIEMENTS

Cette étude de besoins a été rendue possible grâce à l'apport de plusieurs personnes. Ces collaboratrices et collaborateurs n'ont ménagé aucun effort afin d'assurer la réussite de l'étude malgré le court laps de temps accordé. Nous tenons à remercier sincèrement toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à sa réalisation. L'équipe de recherche tient à remercier plus particulièrement :

- Chacune des femmes qui ont participé aux divers groupes témoin et aux entrevues individuelles. Nous sommes conscients du temps et de l'énergie que demande une telle participation. Merci à chacune d'entre vous.
- Toutes les intervenantes et intervenants qui ont pris le temps de participer au groupe témoin pour discuter avec nous de leur vision et du besoin d'un service d'hébergement en matière de violence conjugale. Merci à vous.
- Tous les groupes partenaires francophones et anglophones qui ont partagé avec nous leur perception des besoins d'hébergement pour les femmes francophones de la région de Toronto. Merci de votre collaboration et de votre apport au développement des services en français à l'intention des femmes violentées.
- Un merci particulier aux intervenantes qui ont fait le recrutement des participantes aux groupes témoin et aux entrevues. Un merci spécial à : Dada Gasirabo, Mina Tazzokia et Tatjana Sekulic d'*Oasis centre des femmes* et de Sylvie Gauthier du *Centre francophone de Toronto*.
- Au ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario pour les statistiques d'hébergement et certaines explications quant au contexte du développement des services d'hébergement pour les femmes violentées. Nous tenons à remercier spécialement mesdames Ginette Desmarais de la région de l'Est et Karen Turner de la région de Toronto.
- À Ghislaine Sirois, la directrice générale de l'*Action ontarienne contre la violence faite aux femmes*, pour son appui constant et sa collaboration précieuse dans l'encadrement de l'analyse des données. Merci de tout cœur.

SOMMAIRE DE L'ÉTUDE

POURQUOI UNE ÉTUDE MAINTENANT ?

La communauté des femmes d'expression française de l'Ontario réclame depuis plusieurs années la mise en œuvre de maisons d'hébergement pour mieux desservir les femmes aux prises avec la violence conjugale et le harcèlement criminel dans leur langue. Ce besoin a été entériné lors des *États généraux* de novembre 2004, auxquels près de 150 représentantes et représentants de la communauté et des ministères ont pris part. Cette étude cherche à examiner la pertinence de la mise en œuvre de l'une de ces maisons dans la région du Grand Toronto.

D'OÙ PROVIENNENT LES DONNÉES ?

Les résultats de cette étude sont le fruit d'une recherche documentaire, de discussions en groupes témoins et d'entrevues individuelles. Les données, colligées entre les 12 et 23 juin 2006, reflètent les propos de 45 personnes.

QUI AVONS-NOUS INTERROGÉ ?

- 1) Des femmes francophones fuyant la violence : (quelques caractéristiques du profil) ;
 - Les 25 femmes consultées ont, pour la plupart, entre 30 et 39 ans, sont présentement monoparentales, immigrantes de première génération, originaires de l'Afrique et vivent au Canada depuis moins de 5 ans. Les trois quarts avaient un revenu personnel annuel inférieur à 9 999 \$ en 2005.
 - Les trois quarts ont vécu de la violence conjugale et le tiers a vécu de la violence familiale. Tous ces actes avaient été perpétrés par des hommes. Une des répondantes a indiqué qu'elle n'a jamais vécu ou été témoin d'aucune forme de violence. La moitié a subi plusieurs formes de violence et d'agressions à caractère sexuel.
- 2) Des intervenantes et intervenants des services en français (SEF) en matière de violence faite aux femmes (quelques caractéristiques du profil) ;
 - Les onze intervenantes et intervenants rencontrés oeuvrent tous au sein d'organismes offrant des SEF où la totalité de la clientèle est francophone.
 - Ces personnes travaillent surtout au *Centre francophone de Toronto* depuis en moyenne 3,5 ans et à *d'Oasis Centre des femmes* depuis en moyenne 4,3 ans.
- 3) Des partenaires francophones et anglophones (quelques caractéristiques du profil).
 - Les neuf partenaires consultés interviennent sur la scène provinciale ou régionale et ont été sollicités pour leur connaissance approfondie des enjeux en matière de violence conjugale ou de SEF ou de l'appareil gouvernemental.

QUELS SONT LES BESOINS DES FEMMES FRANCOPHONES FUYANT UNE RELATION VIOLENTE ?

1) EN MAISON D'HÉBERGEMENT :

- Une gamme de services de counseling pour elles et pour leurs enfants ;
- Priorité aux besoins des enfants témoins et un accès rapide à des services spécialisés ;
- Des services de répit ;
- Des services d'accompagnement (démarches de divorce, de garde des enfants, du statut de réfugiée et de réunification familiale) ;

- Un plan d'intervention (qui peut comprendre, entre autres, les démarches qui seront nécessaires selon le statut et les besoins de chaque femmes telles que la recherche d'un logement, d'une école pour les enfants, les démarches juridiques, un plan de sécurité, etc.) ;
- Des services d'aiguillage vers des ressources connexes ;
- Des ressources en français qui pourraient les aider dans leur processus de compréhension de la violence faite aux femmes ;
- Des services de suivi après l'hébergement ;
- Des services d'information sur les droits et les devoirs des femmes face à la Société d'aide à l'enfance ainsi que des informations leur permettant de mieux connaître leur nouvelle société d'accueil.

2) *SERVICES CONNEXES :*

- Accès à l'emploi, aide à la recherche d'emploi ;
- Accès à de la formation professionnelle ;
- Activités sociales et culturelles
- Services juridiques et accès à des avocats francophones ;
- Services médicaux rapides et adaptés ;
- Services d'établissement et d'intégration ;
- Services de counseling pour hommes violents.

QUELS SONT LES GRANDS CONSTATS ?

- Le pourcentage de population n'est pas un bon indice de mesure pour déterminer si on doit offrir ou non des SEF ;
- Le gouvernement de l'Ontario a des obligations à l'égard de la minorité francophone ;
- Les femmes francophones sont issues de plusieurs communautés d'appartenance et leurs besoins sont très diversifiés ;
- Les femmes immigrantes et issues de communautés de minorité visible et ethnoculturelles sont surreprésentées alors que les femmes dites « de souche » sont invisibles tant dans les SEF que dans les maisons d'hébergement de Toronto ;
- Les femmes francophones fuyant une relation violente doivent surmonter de nombreux obstacles, notamment :
 - La pauvreté ;
 - Des prestations d'aide sociale inférieures au seuil du faible revenu ;
 - La crise du logement et le manque de logements abordables ;
 - Des services d'établissement et d'intégration insuffisants et inadéquats ;
 - Le manque d'espace en maison d'hébergement ;
 - L'incapacité des maisons d'hébergement d'offrir des SEF ;
 - L'absence de SEF à des conséquences graves sur les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente.

EN CONCLUSION

ATTENDU QUE :

- 77 % des quelque 2 600 homicides entre conjoints ont été commis à l'endroit des femmes et que 62 % des femmes assassinées de 1994 à 2003 ont été tuées par leur mari ou conjoint ;
- Au moins 12 805 femmes francophones à Toronto seront violentées par un conjoint et 4 355 d'entre elles craindront pour leur vie ;
- Aucune maison d'hébergement sur le territoire de Toronto n'est désignée pour offrir des SEF, et pas une seule d'entre elles n'a la capacité d'offrir des SEF de façon continue et permanente ;
- Les maisons d'hébergement font partie intégrale des mesures qui permettent de sauver la vie des femmes ;

- Le besoin pour une maison d'hébergement pour femmes francophones fuyant une relation violente à Toronto est évident et bien documenté dans cette étude ;
- Les arrêts *Beaulac* et *Montfort* ont démontré clairement que le gouvernement de l'Ontario doit offrir des SEF de manière à favoriser l'épanouissement de la communauté francophone de l'Ontario ; ils doivent protéger la minorité francophone, faire progresser le français et encourager l'égalité du français avec l'anglais. ;
- En 2004, le gouvernement de l'Ontario rendait public son *Plan d'action ontarien contre la violence familiale* dans lequel il assurait « qu'aux termes de la Loi sur les services en français, l'accès aux programmes et services en français sera amélioré au sein de tous les volets du Plan d'action contre la violence familiale, y compris ceux d'éducation du public et de prévention, d'intervention rapide, de soutien communautaire et d'intervention du système judiciaire ». Il ajoutait « on concevra un plan stratégique de services en français pour s'attaquer à des priorités clés en matière de services et pour pallier les lacunes en la matière, au cours des trois à cinq prochaines années. » ;
- Toujours en 2005, le gouvernement de l'Ontario reconnaissait qu'il devait y avoir parité dans le financement accordé aux centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALACS) francophones et celui accordé aux centres anglophones contre le viol, et ce partout en province. Il est maintenant temps d'appliquer ce principe aux services en matière de violence conjugale ;
- Le développement d'une maison d'hébergement pour femmes francophones fuyant une relation violente à Toronto est identifié comme un dossier prioritaire par l'ensemble de la communauté de l'Ontario français.

LES FEMMES FRANCOPHONES FUYANT UNE RELATION VIOLENTE DANS LA RÉGION DE TORONTO ONT DROIT`À :

- Des services fiables, de qualité comparable aux services offerts en anglais, gratuits et accessibles;
- Des services ancrés dans le droit de chaque femme à l'égalité, la sécurité et la liberté, droits garantis dans la *Charte canadienne des droits et libertés* ;
- Une maison d'hébergement qui a une approche axée sur la prévention et qui a recours à l'ensemble des moyens nécessaires pour prévenir la violence contre les femmes, sur une base sociétale ;
- Une maison d'hébergement francophone, autonome, libre d'agir et d'être en français, gérée par et pour des femmes francophones.

DEVANT L'URGENCE D'AGIR, NOUS RECOMMANDONS :

- 1) La création immédiate d'un comité de développement chargé de la mise sur pied d'une maison d'hébergement pour femmes francophones fuyant une relation violente dans la région de Toronto.
- 2) *Qu'Oasis Centre des femmes* forme ce comité en collaboration avec l'*Action ontarienne contre la violence faite aux femmes*.
- 3) Qu'une étude de faisabilité soit menée de janvier à avril 2007 et qu'elle contienne les éléments suivants :
 - La faisabilité du projet ;
 - Une étude architecturale qui permettrait d'examiner divers modèles quant au type de logements (par exemple : condos, maison jumelant hébergement d'urgence et de deuxième étape, etc.) et les coûts des différentes options ;
 - Des renseignements sur le zonage ;
 - Un plan communautaire précisant de quelle façon le milieu va s'engager dans le développement et l'opérationnalisation de la maison d'hébergement ;
 - Les coûts du projet de mise en œuvre de la maison d'hébergement et un estimé des coûts d'opérationnalisation.

CHAPITRE I : LE CONTEXTE DE L'ÉTUDE

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, les intervenantes oeuvrant au sein d'organismes francophones à Toronto affirment que les femmes d'expression française fuyant une relation violente ont d'énormes besoins qui ne sont pas comblés par le réseau en place. L'urgence de mettre sur pied une maison d'hébergement à Toronto a été soulevée à maintes occasions. En mai 2006, l'*Action ontarienne contre la violence faite aux femmes* a pris l'initiative de commander une recherche pour documenter les besoins des femmes francophones fuyant la violence dans la région de Toronto.

La situation de ces femmes a été révélée à l'équipe de chercheuses lors de groupes témoins et d'entrevues individuelles qui se sont échelonnés sur une semaine en juin 2006. En décrivant l'expérience qu'elles ont vécue lorsqu'elles ont tenté d'obtenir de l'aide et du soutien, nous avons pu mieux comprendre leurs besoins et surtout les conséquences des réponses inadéquates, insuffisantes et inefficaces qu'elles ont trop souvent reçues.

Avant de faire entendre les voix des femmes qui ont participé à cette étude, il nous paraissait important de brosser un portrait général du contexte dans lequel s'inscrit cette démarche. La première partie de ce chapitre présente les éléments contextuels plus vastes d'envergures nationale et provinciale. Nous donnons d'abord un aperçu statistique de la population francophone en Ontario et présentons brièvement les spécificités des femmes issues des communautés ethnoculturelles.

Nous présentons aussi quelques-unes des données les plus récentes sur la prévalence de la violence faite aux femmes au Canada et en Ontario. Suivent le danger auquel les femmes violentées sont exposées, le coût de la violence faite aux femmes et l'impact des maisons d'hébergement. Cette partie se termine avec une description des plus récents engagements du gouvernement de l'Ontario et de l'*Action ontarienne contre la violence faite aux femmes en matière de violence conjugale*.

En seconde partie, nous jetons un regard sur certaines spécificités régionales. Nous y présentons d'abord quelques données statistiques sur la population francophone de la région de Toronto suivies d'un bilan des services en français présentement offerts aux femmes fuyant une relation violente et des services d'hébergement.

Nous concluons avec des renseignements au sujet de l'utilisation des services d'hébergement et les projections du temps d'attente pour accéder à un logement social.

PARTIE 1 : SITUATION PROVINCIALE

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LA POPULATION FRANCOPHONE EN ONTARIO

Les femmes francophones de l'Ontario sont vulnérables à la violence et elles présentent certaines particularités¹. Afin de les présenter, nous avons consulté le profil statistique sur les francophones de l'Ontario préparé par l'Office des affaires francophones (1999 et 2005). Les données présentées ci-après proviennent des recensements de 1996 et de 2001.

Soulignons qu'entre 1996 et 2001, la population francophone de l'Ontario a augmenté de 6 600 personnes. Le nombre de francophones a augmenté dans les régions de l'Est et du Centre et a diminué dans les autres régions.

Caractéristiques	Recensement de 1996 ²	Recensement de 2001 ³
	Ontario	Ontario
Proportion de la population francophone de sexe féminin	52,4 %	52,7 %
Femmes selon les groupes d'âge		
▪ 0-34 ans	40,7 %	55,2 %
▪ 35-64 ans	59,4 %	44,8 %
Femmes selon la scolarité		
▪ Moins de 9 ^e	15,0 %	11,7 %
▪ 9 ^e -13 ^e année	38,6 %	36,5 %
▪ Études postsecondaires sans diplôme	34,3 %	36,7 %
▪ Baccalauréat et plus	12,4 %	15,1 %
Taux de participation au marché du travail	57,8 % (autres femmes 60,0 % hommes francophones 70,5 %)	59,2 % (autres femmes 61,5 % hommes francophones 70,7 %)
Revenu moyen d'emploi en pourcentage du revenu des hommes	68,0 % (21 509 \$ comparé à 32 915 \$)	67,5 % (28 731 \$ comparé à 42 593 \$)
Proportion de femmes sous le seuil du faible revenu	18,3 % (hommes francophones 15,2 %)	15,8 % (hommes francophones 12,3 %)
Les femmes plus vulnérables à la pauvreté :		
▪ 20 à 24 ans	30,7 %	24,6 %
▪ 65 ans et plus		22,8 %
▪ 75 ans et plus	33,5 %	29,9 %
▪ de minorité visible	non disponible	33,7 %
Proportion de francophones de minorité raciale dans la ville de :		
▪ Toronto	22,5 %	33,2 %
▪ Ottawa	8,9 %	14,1 %
▪ Proportion MR francophone vivant Centre de l'Ontario	54,0 %	59,6 %

¹ Brunet et Garceau, (2004), pp. 12-14.

² Les données sont tirées de deux publications de l'Office des affaires francophones (OAF), (août 1999), et (octobre 1999). Ces données de l'OAF proviennent du recensement de 1996.

³ Les données sont tirées de cinq publications de l'OAF, (2005A), (2005B), (2005C), (2005D et, (2005E), (28 p.). Ces données proviennent du recensement de 2001.

Alors qu'en 1994, peu de postes étaient occupés dans les organismes par des femmes d'origines diverses, à l'heure actuelle, leur nombre s'est accru largement. De plus, les besoins étant grands, nous avons assisté à la fondation relativement récente du *Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones* (MOFIF) et à l'accueil d'un nombre croissant de femmes immigrantes de diverses origines dans les différents organismes en place, et tout particulièrement à Hamilton-Niagara, Ottawa et Toronto⁴. De ce fait, les défis rencontrés par les femmes immigrantes francophones sont de mieux en mieux connus par les organismes offrant des services.

Les femmes qui immigrent au Canada ou qui appartiennent à une minorité visible font face à de nombreux problèmes en plus des expériences partagées avec les femmes violentées de la société « conventionnelle », y compris le sentiment d'impuissance et le racisme⁵, l'isolement⁶, la perte du cercle de soutien, comme la famille d'origine, et la perte du travail⁷.

Le processus d'immigration peut créer des conflits familiaux, ou les intensifier, s'ils existent déjà, en raison du choc culturel, des changements des rôles dans la famille, de la perte du statut et du réseau de soutien⁸. Une fois immigrées, les femmes peuvent rencontrer de nombreux défis et obstacles lorsqu'elles cherchent à obtenir les ressources qui leur sont très nécessaires. Les immigrantes se sont vues refuser les services canadiens de formation à l'emploi, ainsi que des cours de langue seconde, de sorte que leurs options financières sont plus limitées⁹. La manière discriminatoire des pays de traiter ses immigrants est peut-être un acquiescement de la violence ou un indicateur de la façon dont seront traitées les familles dans ces cultures¹⁰. Certaines immigrantes ont une peur profonde des autorités, y compris de la police et des travailleurs sociaux, car elles craignent la possibilité d'être déportées¹¹. Cette peur peut être fondée sur leurs expériences avec les autorités dans leur pays d'origine¹². Elle peut, d'autre part, les empêcher de signaler la violence d'un conjoint aux autorités ou aux services de leur pays d'accueil.

Les immigrantes ont de nombreuses raisons valables de ne pas informer les autorités, comme la police, des violences qui leur sont infligées. On recense trois principales préoccupations : le potentiel de l'impact du système de justice criminelle sur le statut d'immigration de leur mari ; la conviction qu'une arrestation équivaut à un casier judiciaire ; et la crainte de voir leur mari appréhendé ou déporté, retardant du même coup l'obtention de leur citoyenneté. Les femmes ne font pas confiance au système canadien de justice criminelle pour rendre justice ou imposer une sanction juste et appropriée¹³.

L'analyse secondaire de Brownridge et Halli des données de l'Enquête sociale générale du Canada de 1999 conclut que, parmi les femmes qui ont subi la pire violence familiale, un grand nombre était des immigrantes de pays en développement, ensuite des Canadiennes, puis des

⁴ Brunet et Garceau, (2004), p. 32.

⁵ Mann, (1995) ; Smith, (2004).

⁶ MacLeod et Shin, (1990); Mehotra, (1999)

⁷ Anderson, (1993).

⁸ Gill & Matthews, (1995).

⁹ Mann, (1995).

¹⁰ Levesque, (1994).

¹¹ Tutty, Thurston, Christensen & Eisener, (2004).

¹² Mann, (1995).

¹³ Tutty, (2006), p.13.

immigrantes de pays développés¹⁴. Les auteurs suggèrent en outre que les immigrantes plus jeunes, celles qui ont des enfants, celles dont le niveau d'études est supérieur à celui de leur conjoint, et dont le conjoint manifestait un comportement sexuel possessif, risquaient le plus d'être violentées.

¹⁴ Brownridge et Halli, (2002).

AU SUJET DE LA PRÉVALENCE DE VIOLENCE CONJUGALE

Les données statistiques récentes sur la prévalence de la violence conjugale à l'échelle de l'Ontario sont à toutes fins pratiques inexistantes. Nous avons cependant relevé certaines données intéressantes que nous présentons ici.

LA VIOLENCE CONJUGALE DANS UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE

À titre d'exemple quant à la gravité et la prévalence de la violence conjugale, l'Organisation mondiale de la santé, se reportant au *Rapport sur le développement dans le monde de 1993* de la Banque mondiale, notait en 1997 : « À l'échelle mondiale, on estime que la violence faite aux femmes est une cause de décès et d'invalidité parmi les femmes en âge de procréer aussi grave que le cancer et une plus grande cause de mauvaise santé que les accidents de circulation et le paludisme combinés¹⁵. »

LA VIOLENCE CONJUGALE À L'ÉCHELLE CANADIENNE

Selon l'*Enquête sociale générale (SEG) de 2004 sur la victimisation* de Statistique Canada¹⁶ :

LES DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA VIOLENCE CONJUGALE

- 7 % des Canadiennes sont violentées par un conjoint. Parmi les femmes violentées, 27 % étaient battues, 25 % étouffées, 44 % blessées et 13 % ont consulté un médecin. Le point sans doute le plus informatif est que 34 % des femmes violentées craignent pour leur vie en raison de la violence ;
- Si l'on examine les actes de violence les plus graves qui ont été déclarés dans le cadre de l'enquête, on constate qu'une plus forte proportion de femmes que d'hommes ont dit avoir été battues, étranglées, menacées avec un couteau ou une arme à feu, ou attaquées avec un couteau ou une arme à feu par un partenaire intime (23 % contre 15 %) ;
- Les femmes étaient aussi plus susceptibles d'indiquer qu'elles avaient fait l'objet de plus de 10 incidents violents aux mains de leur partenaire (21 % contre 11 %) et de déclarer qu'elles avaient été blessées par suite de la violence (44 % contre 18 %) ;
- De plus, les femmes victimes de violence conjugale étaient trois fois plus susceptibles que les victimes masculines de violence conjugale de craindre pour leur vie (34 % contre 10 %) et trois fois plus susceptibles d'interrompre leurs activités quotidiennes en raison de la violence (29 % contre 10 %) ;
- Les personnes de 15 à 24 ans qui vivaient en union libre, celles dont la relation durait depuis trois ans ou moins et celles dont le partenaire buvait fréquemment à l'excès (c'est-à-dire qu'il

¹⁵ Tutty, (2006), p. 1.

¹⁶ Statistique Canada (2006), pp. 8-11.

prenait cinq consommations ou plus en une occasion, au moins cinq fois par mois) risquaient davantage d'être victimes de violence aux mains de leur partenaire intime ;

- Le taux de violence conjugale chez les personnes gaies ou lesbiennes était le double du taux déclaré par les personnes hétérosexuelles (15 % contre 7 %). Les résultats de l'enquête révèlent également que les personnes qui se sont dites gaies ou lesbiennes étaient plus susceptibles que les personnes hétérosexuelles de ne pas avoir de conjoint actuel (40 % contre 16 %) ;
- Les données de l'enquête montrent que les taux de violence conjugale sont les plus élevés chez les personnes vivant en union libre et celles qui ont un ex-conjoint ou un ancien partenaire ;
- Plus de la moitié (58 %) des personnes qui ont indiqué avoir été traquées par un conjoint, un ex-conjoint, un conjoint de fait ou un ex-conjoint de fait au cours des cinq années précédentes ont indiqué qu'elles avaient également été victimes de violence conjugale pendant la même période. Cela s'appliquait particulièrement aux femmes victimes de harcèlement criminel par un partenaire intime (61 %) ;
- On a constaté que 27 % des victimes de violence conjugale avaient signalé l'incident à la police, cette proportion étant relativement inchangée par rapport à celle observée en 1999 (28 %). En outre, une proportion plus importante de femmes victimes de violence conjugale que de victimes masculines ont informé la police de l'incident (37 % contre 17 %) ;
- Environ un tiers (32 %) des victimes de violence conjugale qui ont signalé l'incident à la police ont également obtenu contre l'agresseur une ordonnance de protection ou d'interdiction de communiquer. Les femmes victimes de violence conjugale qui ont déclaré la violence à la police étaient beaucoup plus enclines que leurs homologues masculins à demander l'imposition d'une ordonnance de protection ou d'interdiction (38 % contre 15 %) ;
- En 1999 et en 2004, 47 % des femmes victimes de violence conjugale ont affirmé qu'elles avaient eu recours à un organisme d'aide structuré en raison de la violence.

LES DONNÉES SUR LE HARCÈLEMENT CRIMINEL

- Selon les données de l'ESG de 2004, plus de 1,4 million de femmes de 15 ans et plus (11 % de la population) ont fait l'objet de harcèlement criminel durant les cinq années qui ont précédé l'enquête d'une manière qui les a fait craindre pour leur vie ou pour la vie d'une personne qu'elles connaissaient ;
- Les appels obscènes (47 %), le fait de se faire espionner (28 %) et les menaces ou les tentatives d'intimidation (43 %) étaient les formes de harcèlement les plus souvent indiquées par les femmes ;
- La majorité des victimes (80 %) ont été harcelées par une personne de sexe masculin quel que soit le sexe de la victime. Les combinaisons victime-agresseur les plus fréquentes étaient féminin-masculin (53 %) et masculin-masculin (28 %) ;

- Afin de régler le problème du harcèlement criminel, plus du tiers des femmes victimes de harcèlement criminel (35 %) ont décidé de ne pas sortir seules et 15 % d'entre elles ont décidé de changer de logement ;
- Près du tiers des victimes de harcèlement ont craint pour leur vie, soit 31 % des femmes victimes. L'intensité de la crainte éprouvée par les victimes était directement reliée de la relation entre la victime et le harceleur. Parmi les victimes harcelées par un ex-conjoint, près des deux tiers des femmes victimes ont craint pour leur vie (60 %) ;
- Près de la moitié des victimes traquées par un ancien partenaire intime (45 %) ont signalé l'affaire de harcèlement criminel à la police alors que seulement 35 % des personnes harcelées par un étranger et 36 % de celles qui ont été poursuivies par une connaissance ont informé la police de ce comportement ;
- Sur les affaires de harcèlement criminel signalées à la police, un peu moins du quart (23 %) ont mené à la mise en accusation de l'auteur. Les accusations portées comprenaient des voies de fait (50 %), des menaces (49 %), du harcèlement criminel (46 %) et d'autres infractions (24 %).
- Un peu plus d'une victime de harcèlement criminel sur 10 (11 %) a fait imposer une ordonnance d'interdiction de communiquer ou de protection contre l'agresseur ; 12 % des femmes victimes ont obtenu une ordonnance d'interdiction. Dans un peu moins de la moitié de ces ordonnances, il y a eu manquement (49 %).

LES DONNÉES SUR LES HOMICIDES PAR UN CONJOINT

- Entre 1974 et 2003, le taux d'homicides sur une conjointe a régulièrement été de quatre à cinq fois plus élevé que le taux d'homicides sur un conjoint. Le taux d'homicides sur une conjointe a chuté de 16,5 homicides pour 1 million de conjoints en 1974 à 7,5 homicides en 2003 et le taux d'homicides sur un conjoint est tombé de 4,4 homicides pour 1 million de conjoints en 1974 à 1,7 en 2003 ;
- Les conjointes de fait et les conjointes séparées étaient surreprésentées parmi les victimes d'homicides par un conjoint par rapport à leur proportion dans la population du Canada ; 26 % des femmes séparées ont été tuées par un conjoint ;
- Entre 1994 et 2003, les femmes de 15 à 24 ans ont affiché le taux d'homicides entre conjoints le plus élevé (22,5 homicides pour 1 million de conjointes). Ce taux est presque trois fois le taux global d'homicides sur une conjointe pour la même période (7,7 homicides pour 1 million de conjointes) et près de trois fois le taux d'homicides contre des conjoints de sexe masculin de 15 à 24 ans (8,5 homicides pour 1 million de conjoints) ;
- Entre 1994 et 2003, les deux tiers des homicides résolus sur des enfants et des jeunes ont été commis par un membre de la famille (67 %), la vaste majorité d'entre eux ayant pour auteur le père (58 %) de l'enfant ;
- En 2003, le taux d'enfants et de jeunes tués par un membre de la famille a chuté à 4,4 homicides pour 1 million d'enfants et de jeunes, se rapprochant ainsi de la valeur minimale enregistrée en 2000. Le recul observé en 2003 était attribuable à la baisse du nombre de jeunes victimes masculines ;

- Les jeunes parents étaient surreprésentés parmi les personnes ayant tué leur enfant. Les auteurs présumés de 15 à 24 ans étaient responsables de 6 homicides sur 10 commis par un parent contre des nourrissons de moins de 1 an et de 13 % de ces homicides sur des enfants et des jeunes de un an à 17 ans ;
- Les nourrissons de moins de un an ont régulièrement affiché les taux d'homicides les plus élevés de tous les enfants et les jeunes tués par un membre de la famille. En outre, les nourrissons de sexe masculin risquaient plus de se faire tuer que les nourrissons de sexe féminin ;
- Entre 1994 et 2003, 4 homicides résolus sur 10 contre des adultes âgés (de 65 ans et plus) ont été commis par un membre de la famille, le plus souvent par un fils adulte de la victime ;
- Entre 1997 et 2003, plus de la moitié (54 %) des auteurs présumés d'homicides entre conjoints avaient une condamnation antérieure.

LES DONNÉES SUR LES HOMICIDES-SUICIDES

- Les trois quarts (76 %) des homicides-suicides qui sont survenus au Canada entre 1961 et 2003 mettaient en cause des membres de la famille. Plus de la moitié de ces crimes ont été commis par un conjoint ou un ex-conjoint de sexe masculin alors que 97 % des victimes étaient des conjointes (N = 834 victimes féminines). Les homicides-suicides ont le plus souvent été commis à l'aide d'une arme à feu, peu importe la relation entre la victime et le suspect pouvant être inculpé ;
- Les femmes de 15 à 44 ans qui avaient un partenaire intime affichaient des taux de victimisation plus élevés par suite d'un homicide-suicide (3,5 pour 1 million de femmes dans une relation conjugale) que les femmes de 45 ans et plus (environ 2,5). Les homicides-suicides entre conjoints étaient souvent caractérisés par la jalousie, les querelles et la dissolution de la relation ;
- Entre 1961 et 2003, plus du quart (26 %) des victimes d'homicides classés par suicide étaient des enfants et des jeunes de moins de 18 ans (N = 517). La majorité de ces enfants et jeunes (N = 459 ou 89 %) ont été tués par un parent ou un beau-parent. En outre, sur les victimes tuées par un parent, 69 % l'ont été par leur père, 3 %, par leur beau-père et 28 %, par leur mère ;
- Les nourrissons de sexe masculin de moins de un an et les filles de un à 5 ans couraient le plus grand risque de devenir les victimes d'un homicide-suicide aux mains d'un parent ;
- Les adultes âgés étaient les moins susceptibles de faire l'objet d'un homicide-suicide ; 137 de ces cas ont été déclarés entre 1961 et 2003. La plupart a été commise par un conjoint.

LES DONNÉES SUR LA VIOLENCE FAMILIALE ENVERS LES ENFANTS ET LES JEUNES

- Selon les données de 122 services de police, en 2003, les enfants et les jeunes de moins de 18 ans représentaient 21 % de l'ensemble des victimes de voies de fait ;
- Les parents constituaient 7 membres de la famille sur 10 accusés de voies de fait envers des enfants.

LES DONNÉES SUR LA VIOLENCE FAMILIALE ENVERS LES PERSONNES ÂGÉES

- En 2003, les personnes âgées (ceux de 65 ans et plus) formaient le groupe d'âge le moins susceptible de faire l'objet de crimes avec violence signalés à 122 services de police. Le taux de victimisation des femmes âgées se situait à 119 affaires pour 100 000 habitants ;
- Les femmes âgées étaient plus susceptibles que leurs homologues masculins d'être victimes de violence familiale. Près de 4 victimes féminines âgées sur 10 ont été agressées par un membre de la famille, alors que c'était le cas de 20 % des victimes masculines âgées ;
- Les personnes âgées victimes d'agressions dans la famille faisaient le plus souvent l'objet de voies de fait simples (55 %) et de menaces (19 %) ;
- En 2003, près de 8 auteurs présumés sur 10 ayant agressé un membre âgé de leur famille étaient de sexe masculin, le tiers étant un fils adulte de la victime et 30 %, un conjoint de sexe masculin, actuel ou ancien ;
- Selon les données déclarées par la police, en 2003, plus du tiers des personnes âgées victimes d'une agression dans la famille ont reçu des blessures mineures alors que 3 % d'entre elles ont subi des blessures physiques graves.

LA PRÉVALENCE DE LA VIOLENCE CONJUGALE EN ONTARIO

Selon une récente publication du gouvernement de l'Ontario, 25 % des femmes en Ontario subiront la violence conjugale au moins une fois dans leur vie¹⁷.

LES FEMMES ASSASSINÉES PAR UN CONJOINT EN ONTARIO

Depuis juin 1995, 226 femmes et 34 enfants ont perdu la vie suite à la violence perpétrée par des hommes. Depuis janvier 2006, 27 meurtres sont attribuables à la violence conjugale en Ontario, soit 16 femmes et 11 enfants. À pareille date l'an passé, dix femmes (et aucun enfant) avaient été tuées en Ontario.

Le 24 juin 2006, Gwendolyn Pilgrim était étranglée à mort dans son appartement à Toronto. Son copain Donovan Morrison, qui était en liberté sous caution avec une condition de non contact avec Gwendolyn, a été accusé de meurtre au second degré. Au moment de rédaction de ce rapport, 13 personnes, soit 9 femmes et 4 enfants ont été assassinés dans la région de Toronto de janvier à juin 2006.

¹⁷ Government Information Centre, (2005), p. 3.

AU SUJET DU DANGER AUQUEL LES FEMMES VIOLENTÉES SONT EXPOSÉES

Malheureusement, quitter une relation violente n'est pas toujours en soi une garantie de sécurité. Il arrive que la violence continue ou s'amplifie après que la femme quitte son partenaire. Dans les faits, en Australie, au Canada et aux États-Unis, une proportion importante d'homicides commis par des partenaires intimes où la victime est une femme survient au moment où celle-ci essaie de quitter un partenaire violent¹⁸.

Le 1^{er} juin 2006, la YWCA Canada présentait les résultats inquiétants d'une étude nationale indiquant qu'un haut pourcentage de femmes cherchant refuge dans les maisons d'hébergement pour femmes violentées risquaient d'être tuées. Des 368 femmes interviewées à dix sites de recherche dans l'ensemble du pays, 77 % étaient en extrême ou grave danger de mort¹⁹.

Le fait que les trois quarts des résidentes aient été en si grand danger de mort confirme que les refuges sont des mesures propres à sauver la vie des femmes, du moins à courte échéance. Les statistiques présentement reconnues sont tout aussi convaincantes que les données recueillies dans le cadre de l'étude de la YWCA. Depuis 1974, près de 2 600 homicides entre conjoints (y compris les personnes mariées, divorcées ou séparées, ou les conjoints de fait) ont été enregistrés au Canada. Soixante-dix-sept pour cent avaient été commis à l'endroit des femmes. Soixante-deux pour cent des femmes victimes d'un meurtre de 1994 à 2003 ont été tuées par leur mari ou conjoint²⁰.

Le niveau de dangerosité augmente beaucoup au moment où une femme quitte une relation violente comme le démontre le nombre de femmes qui sont traquées, menacées et tuées après leur séparation. La violence se poursuit souvent après la séparation. Les dangers associés à la cessation de la relation peuvent subsister pendant des années et ce, longtemps après la fin du séjour de durée limitée dans la plupart des maisons d'hébergement²¹.

Les menaces à l'endroit des femmes et de leurs enfants reprennent lorsqu'ils quittent la sécurité de la maison d'hébergement et qu'ils doivent se réinstaller dans la communauté où ils ne disposent d'aucune mesure de protection²². Ces menaces et la peur qu'elles engendrent peuvent entraîner un retour auprès du conjoint violent (sans protection juridique adéquate, une femme peut en venir à croire que sa sécurité sera mieux assurée si elle retourne dans la relation dangereuse). Si une femme décide de quitter son conjoint, elle doit faire face à plusieurs autres décisions pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants dont : trouver un logement, résister aux pressions de retourner vivre avec son conjoint violent, trouver un emploi permettant de subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants, trouver des services de garde, etc.

Ainsi, les femmes courent de plus hauts risques d'être blessées gravement ou même tuées lorsqu'elles se séparent de leur conjoint. Des chercheuses ont démontré un lien entre l'homicide conjugal et une incidence plus élevée de crimes à caractère conjugal en présence de relations en union libre, une séparation d'un conjoint, une appartenance à un groupe ethnique, y compris une descendance autochtone et de plus grandes différences d'âge. Lorsque la femme quitte la maison

¹⁸ Krug et al. (2002), p. 107.

¹⁹ Tutty, (2006), p. 47.

²⁰ YWCA Canada, http://www.ywcanada.ca/public_eng/advocacy/Shelter/Q&A_FINAL_FR.pdf

²¹ Ellis, (1992), p. 178.

²² Tutty, (1996), p. 427.

d'hébergement, elle peut être l'objet de violences supplémentaires. De nombreuses femmes continuent donc d'encourir des risques considérables et d'éprouver de l'anxiété longtemps après avoir quitté la sécurité de la maison de transition²³.

AU SUJET DU COÛT DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

En 1995, Hankivesky et Greaves estimaient les coûts engendrés par la violence à l'endroit des femmes canadiennes. Ils tenaient compte des services sociaux et d'éducation (programmes de prévention et maisons de transition); des soins médicaux, de la justice criminelle (i.e. enquêtes policières, mesures préparatoires au procès et procédures du tribunal, programmes pour contrevenants, aide juridique, incarcération, audiences de libération conditionnelle) et de l'emploi (i.e. congés de maladie, services de counselling sur le lieu de travail). Les auteurs estiment que la violence faite aux femmes engendre des coûts annuels de 4,2 milliards de dollars pour seulement trois formes de violence : l'inceste ou l'agression sexuelle contre les enfants, l'agression sexuelle ou le viol des femmes et la violence faite aux femmes dans les relations intimes²⁴.

AU SUJET DE L'IMPACT DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTÉES

L'étude de 2006 de la YWCA Canada demandait aux répondantes ce qu'elles attendaient des maisons d'hébergement. Le besoin le plus souvent cité est celui de soutien moral ou de counseling offert par le personnel de la maison d'hébergement (81 %), suivi de près par un lieu sécuritaire où demeurer (80 %), des conseils pour faire baisser le stress et la colère (73%), pour améliorer l'estime de soi (71 %), et l'aiguillage pour trouver un logement (71 %). La sécurité représente un aspect essentiel pour toutes les femmes qui ont pris part à l'étude ont mentionné comme essentiel. Le personnel de counseling en intervention d'urgence de la maison d'hébergement était à la fois une des plus grandes forces et la préoccupation la plus souvent exprimée par les répondantes.

Cette recherche démontre également une diminution du nombre de problèmes chez les femmes lorsqu'elles quittent les maisons d'hébergement. Ce constat suggère que les résidentes sont plus en mesure de relever les défis auxquels elles sont confrontées à leur retour dans leur communauté, la plupart ayant l'intention de quitter la relation violente.

Par ailleurs, dans son rapport 2004, le Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale de l'Ontario rappelle que les trois grandes enquêtes du coroner en chef tenues de 1998 à 2002 faisaient ressortir certains grands thèmes récurrents dans les recommandations pour prévenir les décès dus à la violence conjugale. Parmi ces grands thèmes, le Comité relevait l'importance :

- D'offrir un meilleur accès aux services essentiels pour les victimes, les agresseurs et leurs familles, en particulier pour les enfants exposés à des situations de violence familiale ;

²³ Tutty, (2006), p. 10.

²⁴ Idem. P. 7.

- D'obtenir un financement adéquat pour les services communautaires de lutte contre la violence faite aux femmes²⁵.

Le Comité ajoutait que « des ressources adéquates sont indispensables si l'on veut assurer la sécurité de la victime et abaisser le risque d'agression ». Tous les programmes et services nécessitent des ressources en vue de devenir opérationnels. Ces ressources comprennent notamment:

- Aide pour éloigner la victime de la situation ;
- Logement de rechange abordable ;
- Services de counseling pour les victimes et leurs familles ;
- D'autres systèmes et services de soutien communautaires pour les victimes, les agresseurs et les enfants exposés à des situations de violence familiale²⁶.

²⁵ Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale, (2004), p. 4.

²⁶ *Idem.*, p. 8.

LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO EN MATIÈRE DE VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Le 13 décembre 2004, le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, et Sandra Pupatello, ministre ontarienne déléguée à la condition féminine, annonçaient le nouveau *Plan d'action ontarien contre la violence familiale*. Dans ce plan quadriennal, le gouvernement provincial s'engage à :

- Améliorer les services communautaires d'aide aux victimes ;
- Dépister les femmes et les enfants à risque et intervenir rapidement ;
- Changer les attitudes pour prévenir les actes de violence ;
- Renforcer l'intervention du système judiciaire²⁷.

Le gouvernement promet un meilleur accès pour les femmes victimes de violence et leurs enfants à un continuum de mécanismes de soutien au sein de leurs collectivités, afin de les mettre en sécurité, de les guérir et de leur apprendre à vivre de façon autonome et productive²⁸.

Le gouvernement reconnaît que l'assurance d'une meilleure sécurité aux femmes et à leurs enfants passe par l'amélioration de l'accès aux services en français et à des initiatives ciblées visant à répondre aux besoins uniques des personnes handicapées et âgées, des Autochtones, des groupes ethnoculturels et raciaux et des collectivités rurales, agricoles et du Nord²⁹. Il précise que « les femmes francophones devraient bénéficier de services dans leur langue, conformément à la *Loi sur les services en français* »³⁰.

D'ailleurs, la dernière section du plan d'action ontarien porte spécifiquement sur l'amélioration de l'accès aux services en français. On peut y lire entre autres « qu'aux termes de la *Loi sur les services en français*, l'accès aux programmes et services en français sera amélioré au sein de tous les volets du Plan d'action contre la violence familiale, y compris ceux d'éducation du public et de prévention, d'intervention rapide, de soutien communautaire et d'intervention du système judiciaire. Les ministères présenteront des rapports sur l'amélioration de l'accès aux programmes et services en français de prévention de la violence contre les femmes »³¹.

Parmi les initiatives annoncées, on promet de concevoir un plan stratégique de services en français. Or, en juin 2006, ce plan n'est toujours pas en circulation. Toutefois, l'AOCVF a diffusé son propre plan d'action quadriennal en avril 2006.

²⁷ Direction générale de la condition féminine de l'Ontario, *L'Ontario adopte un plan d'action contre la violence familiale*, communiqué, Toronto, 13 décembre 2004.

²⁸ Ministère des Affaires civiles et de l'Immigration, (2005), p.3.

²⁹ Idem., p. 4.

³⁰ Idem., p. 7.

³¹ Idem., p. 18.

LES ÉTATS GÉNÉRAUX 2004

Les 4, 5 et 6 novembre 2004, les quelque 150 personnes qui ont participé aux États généraux sur le développement des services en français en matière de violence contre les femmes ont cerné les axes de priorités dans chacune des grandes régions de l'Ontario. La deuxième priorité de la région de Toronto et Barrie était l'ouverture d'une maison d'hébergement par et pour les femmes francophones à Toronto³².

En plus de la mise en place de maisons d'hébergement pour femmes francophones fuyant la violence à Toronto et Hamilton, l'ensemble des participantes et participants ont également demandé la création de maisons de seconde étape, de programmes de transition et d'accompagnement³³.

PLAN D'ACTION 2006-2010 D'AOCVF

Le plan d'action de l'AOCVF comporte six volets dont le deuxième porte exclusivement sur le développement de services en français en matière de violence conjugale. On peut y lire le préambule suivant.

« Les lacunes dans l'accès aux services en français demeurent importantes : il n'y a qu'une poignée parmi la centaine de maisons d'hébergement qui offrent des SEF 24/7, et comme souvent ce sont les maisons d'hébergement qui ont suscité dans une communauté le développement des services connexes de counseling, de soutien de deuxième étape et autres, la situation des SEF dans ces autres services n'est guère reluisante. La situation est particulièrement tragique pour les femmes qui ne connaissent pas l'anglais, souvent des femmes immigrantes ou des nouvelles venues du Québec par exemple, et qui peuvent séjourner dans une maison d'hébergement pendant des semaines avant d'obtenir des services. En plus, le sous-financement chronique des services en maison d'hébergement cause de graves problèmes dont le fait qu'une proportion démesurée des ressources est consacrée à la levée de fonds pour des résultats décevants et la difficulté de rétention et de recrutement de personnel. Au cours des dernières années, une seule augmentation de 3 % a été accordée aux maisons d'hébergement, bien en deçà des besoins grandissants au niveau des salaires, des coûts de nourriture, de chauffage et d'électricité, des taxes, etc.

(...) Les communautés francophones dans les régions de Toronto et de Hamilton-Niagara réclament la mise en œuvre de deux maisons d'hébergement francophones, dû au grand besoin identifié et l'incapacité d'obtenir des SEF dans les ressources existantes »³⁴».

³² Garceau et Brunet, (2004), p. 31.

³³ Idem, p. 46.

³⁴ AOCVF, (2006), p. 5.

LA POPULATION FRANCOPHONE DE LA RÉGION DE TORONTO³⁵

Bien que les francophones ne comptent que pour 1,8 % de la population totale du Centre, cette région regroupe 25,6 % de la population francophone de la province³⁶. Dans la région de Toronto³⁷, on comptait 95 555 francophones en 2001 ce qui représentait 17,4 % de la population francophone de l'Ontario. L'immigration explique en grande partie la croissance de la population francophone dans la ville reine. D'ailleurs, les personnes de minorité visible représentent 29 % de la population d'expression française à Toronto et 47,4 % des francophones de minorité raciale en Ontario.

CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION FRANCOPHONE	RÉGION TORONTO
Population francophone régionale (n)	95 555
Population francophone en proportion de la population totale de la région	2,4 %
Population francophone de la région en proportion de la population totale francophone de l'Ontario	16,9 %
Population de sexe féminin (n)	51 215
(et proportion de la population francophone régionale)	53,6 %
Population de minorité visible francophone (n)	27 735
(et proportion de la population francophone régionale)	29,0 %
Population de minorité visible francophone de sexe féminin (n)	14 070
(et proportion de la population francophone de sexe féminin)	27,5 %
Population de sexe féminin mariée, séparée mais toujours légalement mariée ou en union libre avec un partenaire de sexe opposé (n)	25 220
(et proportion de la population francophone régionale de sexe féminin)	49,2 %
Revenu moyen d'emploi des femmes francophones en 2000 (n)	20 888 \$
(et proportion du revenu moyen des francophones de sexe masculin)	62,2 %

³⁵ Les données proviennent de Statistique Canada, *Portrait des communautés de langue officielle au Canada*, recensement 2001, Ottawa, CDRom 94F004XCB.

³⁶ Office des affaires francophones, (2005A), p. 2.

³⁷ Pour les besoins de cette étude, la région de Toronto comprend les huit communautés suivantes : Ajax, Brampton, Burlington, Mississauga, Oakville, Oshawa, Toronto et Whitby.

³⁸ Les données proviennent de Statistique Canada, *Portrait des communautés de langue officielle au Canada*, recensement 2001, Ottawa, CDRom 94F004XCB.

LES SEF EN MATIÈRE DE VIOLENCE PRÉSENTEMENT DISPONIBLES DANS LA RÉGION DE TORONTO

La désignation [du gouvernement de l'Ontario pour les services en français] s'applique à la totalité de Toronto. La région du Grand Toronto comprend également des villes comme Oshawa, et Burlington, qui ont des populations francophones, mais qui ne sont pas désignées³⁹.

À Toronto, *Oasis Centre des femmes* est le seul organisme à offrir une diversité de services en matière de violence complètement en français. *Oasis* a élargi son mandat original en agression à caractère sexuel pour offrir des services en violence conjugale et d'autres formes d'abus. L'organisme offre également un programme d'appui transitoire. Les services directs et leurs programmes sont adaptés aux besoins des femmes immigrantes qui constituent la majorité de leurs usagères.

Le *Centre francophone de Toronto* (CFT) offre plusieurs services connexes venant appuyer la guérison des femmes francophones ayant vécu de la violence conjugale et les enfants qui ont pu en être témoins. Parmi la gamme de services offerts par le CFT il y a :

- Des services cliniques de counseling (services médicaux) ;
- Des conseils juridiques en droit de la famille depuis mars 2006 ;
- Section 20 : Centre de traitement de jour pour enfants en difficulté (en collaboration avec les conseils scolaires catholique et public) ;
- Des programme pour enfants de 0 à 12 ans avec des besoins spéciaux (retards de développement, troubles de comportements, etc.) ;
- Le programme *Espace personnel* : prévention auprès des enfants de la 3^e à la 6^e année (qui mène souvent à des dévoilement de violence) ;
- De l'aide au logement et à l'établissement ;
- La promotion de la santé (adultes et petite enfance) ;
- Le programme *Ici pour aider* : pour enfants témoins de violence faite aux femmes et pour les mères victimes ;
- Des services d'établissement pour nouveaux arrivants.

Parmi la vingtaine de maisons d'hébergement dans la grande région de Toronto, à part la présence de quelques travailleuses isolées, aucune maison ne fait d'offre active de services en français et peu d'entre elles réfèrent les femmes francophones à *Oasis Centre des femmes*, en dépit des efforts soutenus de ce centre pour les sensibiliser à la nécessité d'offrir des SEF en matière de violence à leurs usagères francophones.

La ligne régionale d'écoute et de crise *Elle-écoute* a été créée conjointement en 1998 par *Oasis Centre des femmes* et le *Centre de santé communautaire de Hamilton-Niagara*. Au printemps 2006, *Elle-écoute* devenait la *Ligne de soutien pour femmes victimes de violence* qui réunit, sous une seule bannière, l'ensemble des services téléphoniques régionaux en français pour femmes ayant subi de la violence. Le service est dorénavant co-géré par trois organismes : *Oasis Centre des femmes* à Toronto, le *Centre Victoria pour femmes* à Sudbury et la *Maison d'Amitié* à Ottawa.

³⁹ Brunet et Garceau, (2004), pp. 104 – 105.

LES DÉFIS ET BESOINS IDENTIFIÉS PAR LES INTERVENANTES ET INTERVENANTS

Deux fois l'an, l'*Action ontarienne contre la violence faite aux femmes* (AOcVF) réunit les intervenantes francophones en violence. Lors de ces rencontres, les intervenantes de Toronto ont identifié les défis et les besoins suivants :

LES DÉFIS À TORONTO

- Il y a peu de partenariats entre les organismes offrant des SEF et les services pour femmes violentées offerts en anglais de même que les services connexes (avocats, personnel de l'hôpital, etc.)⁴⁰.
- Les femmes se voient fréquemment refuser le droit de demander des services en français⁴¹ :
- Rejoindre les femmes vivant en banlieue de Toronto où aucun service en français n'est offert⁴² :
- *Oasis* a beaucoup de difficulté à établir des partenariats transparents dont, entre autres, avec les maisons d'hébergement qui perçoivent *Oasis* comme un service d'interprétation. Les femmes francophones ne sont pas desservies et il y a peu de coopération quant aux références aux services en français. De plus, plusieurs maisons d'hébergement cumulent plus d'un mandat (par exemple, elles desservent simultanément les femmes violentées et les femmes sans abri ou les femmes ayant des problèmes de santé mentale)⁴³ ;
- 80 % des femmes desservies sont des femmes immigrantes en provenance de l'Afrique⁴⁴ ;
- Il y a un problème de concurrence entre les travailleuses des maisons d'hébergement fonctionnant en anglais et les travailleuses en appui transitoire⁴⁵ ;
- Toutes les femmes ayant subi la violence doivent passer par le « Central Family Intake ». Toutefois, il n'y a pas de services en français à ce service⁴⁶ ;
- Les maisons d'hébergement offrant leurs services en anglais ne transmettent pas d'information sur les services en français aux femmes francophones qui y sont hébergées⁴⁷.

LES BESOINS À TORONTO

- Plus de collaboration avec les maisons d'hébergement offrant leurs services en anglais⁴⁸ ;
- Une maison d'hébergement francophone⁴⁹ et des protocoles d'entente avec les maisons d'hébergement offrant leurs services en anglais⁵⁰ ;
- Une halte garderie pour les femmes qui ont beaucoup d'enfants⁵¹.

⁴⁰ AOcVF, (2004), p. 13.

⁴¹ Idem., p. 2.

⁴² AOcVF, (2005A), p. 5.

⁴³ AOcVF, (2005A), p. 5 et (2005B), p. 4.

⁴⁴ AOcVF, (2005A), p. 5.

⁴⁵ AOcVF, (2005B), p. 4.

⁴⁶ Idem.

⁴⁷ Idem.

⁴⁸ AOcVF, (2004), p. 13.

⁴⁹ AOcVF, (2005A), p. 5 et AOcVF (2006).

⁵⁰ AOcVF, (2005A), p. 5.

⁵¹ AOcVF, (2005B), p. 4 et AOcVF (2006).

LES SERVICES D'HÉBERGEMENT OFFERTS AUX FEMMES FUYANT LA VIOLENCE DANS LA RÉGION DE TORONTO

Il nous a été impossible d'identifier le nombre exact de services d'hébergement pour femmes violentées offerts dans la région de Toronto puisque le nombre varie d'une source à l'autre. Selon Shelternet⁵², un organisme qui fournit aux femmes violentées de l'information et des ressources, il y a présentement 23 maisons d'hébergement pour femmes fuyant la violence sur le territoire de la Région du Grand Toronto (RGT, GTA en anglais) dont 11 se trouvent dans la ville de Toronto. Le territoire compte également quatre maisons de deuxième étape dont deux sont à Toronto.

Les maisons d'hébergement à Toronto sont :

- Anduhyaun
- Birkdale Residence
- Emily Stowe Shelter for Women
- Ernestine's Women's Shelter
- Interval House
- Juliette's Place
- Nellie's
- North York Women's Shelter
- Robertson House
- The Redwood
- Women's Habitat of Etobicoke
- WoodGreen Red Door Family Shelter

Notons toutefois que certains services d'hébergement pour femmes violentées ne paraissent pas sur cette liste comme la maison Nellie's (créée en 1973, 34 lits), Streethaven at the Crossroads (créée en 1965), YWCA Women's Shelter (créée en 1991, 33 lits), YWCA Stop 86 (27 lits).

Les maisons de deuxième étape à Toronto sont :

- Amelie House
- Nekenan Second Stage Housing

Les maisons d'hébergement de la Région du Grand Toronto sont :

- Denise House (Oshawa)
- Family Transition Place (Orangeville)
- Halton Women's Place - North (Milton)
- Herizon House (Ajax)
- Honeychurch Family Life Resource Centre (Brampton)
- Interim Place I (Mississauga)
- Interim Place II (Mississauga)
- Sandgate Women's Shelter of Georgina (Sutton West)
- Yellow Brick House (Aurora)
- Y's Wish (Oshawa)

Les maisons de deuxième étape de la Région du Grand Toronto sont :

- Armagh (Mississauga) et Family Transition Place (Orangeville)

⁵² <http://www.shelternet.ca/splashPage.htm>

LES SEF DANS LES MAISONS D'HÉBERGEMENT DE LA RÉGION DE TORONTO

Selon une étude réalisée en 1999, 17 des 21 maisons d'hébergement dans la région du grand Toronto ont indiqué avoir du personnel francophone. Cependant, seules deux d'entre elles (*Women's Shelter* et *Interim Place*) ont indiqué avoir plus d'une membre de leur personnel qui parle français. Huit (8) de ces maisons disent avoir accueilli 172 femmes [francophones] au cours des deux années précédentes l'étude alors que d'autres estiment que 8 à 10 % de leur clientèle est francophone⁵³. Par ailleurs, deux maisons d'hébergement ont précisé qu'il y avait une concentration de populations francophones sur leur territoire :

- Population africaine dans la région de Etobicoke-Jane-Finch ;
- Population francophone à Georgetown (Burlington)⁵⁴.

L'UTILISATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET LE TEMPS D'ATTENTE POUR UN LOGEMENT SOCIAL

LES MAISONS D'HÉBERGEMENT

Selon le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, il y a 13 maisons d'hébergement pour femmes violentées dans la ville de Toronto. Ensemble, ces maisons offrent un total de 380 lits. Quelque 1 368 femmes et enfants ont pu bénéficier des services d'hébergement d'avril 2005 à mars 2006. Toutefois, les maisons ont dû refuser 7 108 demandes au cours de la même période. On estime que le taux d'occupation est à pleine capacité (100 %) ou presque la plupart des jours⁵⁵. À elle seule, la maison Nellie's doit refuser approximativement 1 068 demandes par année faute d'espace.

LE LOGEMENT SOCIAL

La liste de demandes pour du logement social à Toronto compte présentement 70 000 inscriptions. Ceci représente un temps d'attente de sept à dix ans selon la nature de la demande⁵⁶.

⁵³ Cottenceau, (2000), p. 21.

⁵⁴ Idem., p. 27.

⁵⁵ Ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, chiffres obtenus via courriel le 28 juin 2006.

⁵⁶ Toronto Housing, information reçue par courriel le 27 juin 2006.

CHAPITRE II : LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

INTRODUCTION

Ce chapitre décrit en détail la méthodologie utilisée dans la réalisation de l'étude de besoins. Nous cernons d'abord le territoire sur lequel porte l'étude et nous précisons les caractéristiques des sujets de recherche. Ensuite, nous expliquons les méthodes de collecte de données tant documentaires que la collecte de données sur le terrain auprès des femmes francophones fuyant une relation violente, des intervenantes et intervenants travaillant avec ces femmes et des organismes ou partenaires francophones et anglophones du milieu. Le chapitre se termine avec le sommaire des méthodes de recrutement utilisées dans le cadre de l'étude, l'échéancier de réalisation et les limites de l'étude.

LE TERRITOIRE ET LES SUJETS À L'ÉTUDE

Pour les besoins de cette étude, les données statistiques de la région de Toronto comprennent les huit communautés suivantes : Ajax, Brampton, Burlington, Mississauga, Oakville, Oshawa, Toronto et Whitby.

Plusieurs sujets d'étude ont été retenus dès les débuts des travaux de recherche. Les interlocutrices et interlocuteurs consultés sont : des femmes fuyant une relation violente, des intervenantes et intervenants oeuvrant dans les services directs offerts aux femmes violentées et à leurs enfants ainsi que des partenaires potentiels francophones et anglophones. Chaque personne possédait des données importantes qui ont été utiles pour nous permettre de brosser un tableau le plus proche possible de la réalité, des besoins, de l'environnement actuel et des pistes de réflexion qui sont présentés tout au long de ce rapport.

LA MÉTHODE DE COLLECTE DE DONNÉES

RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Dès le 25 mai 2006, nous avons entamé une recension des documents, des recherches et des articles traitant de la situation des femmes francophones fuyant une relation violente en Ontario.

Les renseignements compilés ont servi de point de départ pour dresser une première esquisse du contexte dans lequel s'inscrit cette étude de besoins. Elle nous a permis de colliger des données statistiques sur les communautés francophones de même que sur la prévalence de la violence faite aux femmes dans une relation intime. Nous y avons également relevé des renseignements sur les engagements du gouvernement provincial et de *l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes* en matière de lutte pour mettre fin à la violence conjugale.

D'autres publications et sources d'information nous ont permis de dresser un portrait préliminaire du danger auquel sont exposées les femmes violentées, de l'impact des maisons d'hébergement et des services en français offerts dans la région. Ce premier portrait a ensuite été bonifié ou encore nuancé lors de la collecte de données sur le terrain.

LA COLLECTE AUPRÈS DES FEMMES FRANCOPHONES FUYANT UNE RELATION VIOLENTE

Au départ, nous avons prévu tenir trois groupes témoins dans la région du Grand Toronto. Cependant, les organisatrices n'ont pu organiser que deux groupes témoins. Les groupes témoins ont eu lieu à *Oasis Centre des femmes* le 12 juin 2006 (14h) et le 13 juin 2006 (10h). Leur durée a été de 2 heures chacun. Des entrevues individuelles ont été effectuées afin d'accroître le nombre de répondantes à l'étude de besoins. Sur les 25 participantes que nous avons interrogées, 24 reçoivent actuellement des services à *Oasis*. Elles ont également rempli un questionnaire de profil démographique et d'expérience de violence (voir au chapitre 3 pour de plus amples renseignements). Mentionnons que chaque répondante a reçu une allocation de 30 \$ pour sa participation à l'étude.

LA COLLECTE AUPRÈS DES INTERVENANTES ET INTERVENANTS FRANCOPHONES

Un groupe de discussion, d'une durée de 2 heures, a eu lieu à *Oasis Centre des femmes* le 12 juin 2006 à compter de 14h00. Les 11 intervenantes et intervenants ont rempli un profil détaillant leurs programmes ou services (consulter le chapitre 3 pour le détail).

LA COLLECTE AUPRÈS DES PARTENAIRES FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES

Des entrevues téléphoniques ont été réalisées auprès de groupes anglophones et d'une partenaire francophone. Les entrevues téléphoniques ont eu une durée variable allant de 30 minutes à 75 minutes.

LES MÉTHODES DE RECRUTEMENT

À sa rencontre semi-annuelle en mai 2006 à Ottawa, l'AOCVF a présenté à toutes les intervenantes le projet sur l'étude de besoins d'une maison d'hébergement pour la région de Toronto afin de recruter les femmes francophones pour participer à la collecte de données. La directrice générale de l'AOCVF, Ghislaine Sirois, a décrit le profil recherché chez les femmes à interroger dans le cadre de la recherche. Convergence a ensuite communiqué, par téléphone et par courriel, avec toutes les intervenantes référées par l'AOCVF afin d'orchestrer la collecte de données dans la région.

Les intervenantes d'*Oasis Centre des femmes*, une intervenante du programme « Ici pour aider » du *Centre francophone de Toronto* ainsi qu'une intervenante du *Centre d'entrepreneuriat en intégration professionnelle féminin de Peel-Brampton* ont recruté des femmes intéressées à participer à l'étude parmi leur clientèle.

Les intervenantes en matière de violence conjugale ont également été invitées à contribuer aux données de la recherche lors de la rencontre semi-annuelle de l'AOCVF. Par la suite, Convergence a communiqué avec *Oasis Centre des femmes* et le *Centre francophone de Toronto* et a confié à une intervenante le mandat de recruter des personnes pertinentes aux groupes de discussion. Un intervenant du *Centre francophone de Toronto*, travaillant à titre de conseiller auprès des personnes ayant des besoins de logement ou d'établissement, a participé au groupe de discussion.

Les groupes partenaires francophones et anglophones ont été référés par plusieurs sources, mais principalement par l'AOCVF et par la directrice d'*Oasis*.

L'ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Les travaux de cette étude de besoins se sont échelonnés sur une période six semaines, du 24 mai au 5 juillet 2006.

LES LIMITES DE L'ÉTUDE

Le court laps de temps qui nous a été accordé ainsi que la période de l'année où la collecte de données s'est déroulée a été la principale limite méthodologique de cette étude. Réaliser une étude de faisabilité en début de période estivale complique grandement la capacité de recruter la clientèle. Il s'agit d'un moment de l'année où les intervenantes des services directs ferment leurs dossiers et se préparent aux vacances estivales.

Le court laps de temps disponible pour effectuer l'étude de besoins nous a obligées à effectuer les collectes de données auprès des femmes, des intervenantes et intervenants ainsi qu'auprès des partenaires potentiels de façon simultanée. S'est aussi ajoutée la difficulté de joindre certaines personnes clés au sein des partenaires francophones et anglophones.

Finalement, une autre des limites méthodologiques s'est révélée être l'échantillonnage des femmes violentées que nous avons interrogées. En comparant les données statistiques sur la population francophone de Toronto au profil démographique des participantes à cette étude, il est évident que les femmes immigrantes ou issues des communautés de minorité raciale et ethnoculturelle sont surreprésentées alors que les femmes d'origine canadienne sont nettement sous représentées.

CHAPITRE III : LE PROFIL DES RÉPONDANTES ET DES RÉPONDANTS

INTRODUCTION

Dans ce chapitre, nous présentons le profil de l'ensemble des personnes ayant participé à la collecte de données. Nous faisons d'abord le portrait des femmes francophones qui ont participé soit à des groupes témoin ou encore à des entrevues individuelles qui se sont déroulés entre les 12 et 23 juin 2006. Ensuite, nous résumons les caractéristiques de l'ensemble des intervenantes et intervenants de première ligne, rencontrés en groupe de discussion le 12 juin 2006. En terminant, nous faisons une description sommaire des partenaires francophones et anglophones, intervenant tant à l'échelle provinciale que régionale, que nous avons interrogés entre les 12 et 23 juin 2006.

La compilation des profils des femmes francophones fuyant une relation violente et des profils des intervenantes et intervenants interrogés se trouve à l'annexe 3 de ce rapport.

LE PROFIL DES FEMMES FUYANT UNE RELATION VIOLENTE

Vingt-cinq (25) femmes ont été rejointes durant la collecte de données dans la région de Toronto. Deux groupes témoins ont eu lieu les 12 et 13 juin 2006 à *Oasis Centre des femmes* où 17 femmes ont participé. De plus, 8 autres femmes ont été interrogées par entrevue téléphonique.

Près des deux tiers des participantes à l'étude de besoins sont âgées entre 30 et 39 ans et le quart (6) sont âgées entre 40 à 49 ans. À l'exception de deux participantes (1 vivant avec un conjoint de fait et l'autre avec son mari), les répondantes sont monoparentales ou vivent seules présentement. La presque totalité des femmes qui vivent seules ont des enfants résidant dans leur pays d'origine. Toutes sont des femmes immigrantes de première génération. Les deux tiers des répondantes (17) sont au Canada depuis moins de 5 ans. À l'exception de deux femmes, elles sont toutes originaires de l'Afrique dont 7 de la République démocratique du Congo, 6 du Maroc. Les autres sont du Congo-Kinshasa, du Cameroun, du Burundi, de la Guinée, du Gabon, de Somalie, d'Égypte, de Madagascar, de la France et d'Haïti.

Toutes sont hétérosexuelles. Une seule a des incapacités physiques, motrices ou intellectuelles et une autre vit avec un diagnostic de séropositivité au VIH. Quant à leur plus haut niveau de scolarité, près du tiers des répondantes (8) ont un diplôme secondaire ou moins et près de la moitié (11) d'entre elles ont suivi des études universitaires avec ou sans diplôme. Près des trois quarts des répondantes (17) ont vécu avec un revenu annuel de moins de 9 999 \$ en 2005. Une seule avait un revenu annuel de plus de 40 000 \$.

Selon le profil répondu par les participantes⁵⁷, près des trois quarts des répondantes (18) ont vécu de la violence conjugale et près du tiers (7) ont vécu de la violence familiale. Toutes les agressions sexuelles ou les actes de violence ont été perpétrés par des hommes. Une des

⁵⁷ Il est à noter que le profil de l'expérience de violence était assez complexe à répondre et les participantes ont parfois eu de la difficulté à compléter le questionnaire.

répondantes a indiqué qu'elle n'a jamais vécu ou été témoin d'aucune forme de violence. Pour les autres, la moitié d'entre elles (12) ont vécu plusieurs formes de violence et d'agressions à caractère sexuel. Ces expériences de violence et d'agression ont été vécues tant pendant l'enfance et à l'âge adulte, perpétrées autant au sein de la famille que par des personnes connues et inconnues. Certaines ont vécu des agressions organisées. L'autre moitié (12) des répondantes ont subi uniquement la violence conjugale (7) ou une forme d'agression sexuelle à l'âge adulte (5).

LE PROFIL DES INTERVENANTES ET INTERVENANTS FRANCOPHONES

Onze (11) intervenantes et intervenants ont participé au groupe témoin tenu le 12 juin 2006 à *Oasis Centre des femmes* à Toronto. Six provenaient du *Centre francophone de Toronto*, quatre étaient des intervenantes à *Oasis Centre des femmes* et une représentait le *Centre d'entrepreneuriat et d'intégration professionnelle féminin de Peel-Brampton*.

Les programmes suivants ont contribué à la collecte de données :

- *Centre francophone de Toronto* :
 - Santé communautaire
 - Ici pour aider (programme pour enfants témoins de violence et leurs mères)
 - Services d'établissement
 - Services d'aide juridique
 - Promotion de la santé et de la petite enfance

- *Oasis Centre des femmes* :
 - Services d'appui transitoire
 - Services de liaison communautaire
 - Service d'accompagnement et de consultation
 - Ligne de soutien

- *Centre d'entrepreneuriat et d'intégration professionnelle de Peel-Brampton*.

La totalité de la clientèle desservie par ces programmes est francophone. Les intervenantes et intervenants de première ligne rejoints travaillent au *Centre francophone de Toronto* en moyenne depuis 3,5 ans et celles d'*Oasis Centre des femmes* depuis en moyenne 4,3 ans.

LE PROFIL DES PARTENAIRES FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES

ORGANISMES D'ENVERGURE PROVINCIALE

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

Ghislaine Sirois, directrice générale

Regroupement provincial de réseaux régionaux qui travaillent à défaire l'oppression vécue par les femmes. Prône l'action par la coopération des réseaux pour mieux répondre aux besoins des femmes francophones de l'Ontario dans leur diversité.

Centre ontarien de prévention des agressions (COPA)

Kathryn Penwill,

Organisme provincial soutenant le développement de programmes en français (formation et consultation) de prévention des agressions contre les enfants et les jeunes.

Ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario (MSSC)

Ginette Desmarais, superviseure de programmes, région de l'Est

Karen Turner, superviseure de programmes, région de Toronto

Maison d'Amitié (Ottawa)⁵⁸

Anne Hodge, directrice générale

Une des deux maisons d'hébergement francophones en Ontario. Elle est située dans la région d'Ottawa et offre ses services à partir de deux sites. Fondée en 1976, la maison compte un total de 30 lits (2 sites).

Ontario Association of Interval and Transition Houses (OAITH)

Eileen Morrow, Coordinatrice

Coalition provinciale et porte-parole des maisons d'hébergement pour les femmes violentées depuis 1977 en Ontario. Travaille à la promotion de politiques publiques et au changement social dans les domaines liés à la violence faite aux femmes et à leurs enfants.

ORGANISMES D'ENVERGURE RÉGIONALE

Georges Brown College

Mandy Bonisteel, enseignante au programme « Assaulted Women and Children's Worker/Advocate ».

Militante féministe en matière de violence faite aux femmes tant au Canada qu'à l'étranger.

Nellie's Shelter

Cindy Cowan, directrice

Maison d'hébergement pour femmes violentées et démunies ou sans abri à Toronto depuis 1998. Les clientes viennent de tous les coins de la ville, de la province, d'autres provinces ou territoires canadiens et même de l'étranger. La clientèle est diversifiée autant au niveau de la culture, de la langue, de l'âge, du statut, de l'orientation sexuelle, de la santé mentale et des problèmes avec le système de justice.

Women Abuse Council of Toronto

Vivien Green, directrice

Organisme de coordination qui a le mandat d'améliorer l'efficacité de l'intervention communautaire en matière de violence faite aux femmes. L'organisme travaille au développement de politiques de même qu'à la planification à la coordination des services. Plusieurs protocoles ont été développés avec les procureurs de la couronne, les policiers et les agents de probation.

⁵⁸ Consultée à titre de membre d'AOCVF et pour son expérience de 30 ans dans l'opérationnalisation d'une maison d'hébergement.

CHAPITRE IV : LES FAITS SAILLANTS DES DONNÉES COLLIGÉES

INTRODUCTION

Dans cette partie, nous verrons le type d'hébergement où les femmes francophones ont trouvé refuge dans la région de Toronto, leurs besoins à l'égard des services d'aide et de soutien et le type d'approche qu'elles souhaitent trouver dans une maison d'hébergement.

Nous présenterons ensuite les besoins perçus par les intervenantes et intervenants, les forces et les faiblesses des SEF offerts dans la région de Toronto, les occasions et les menaces qui peuvent avoir une influence sur le développement d'une maison d'hébergement pour femmes francophones, les enjeux à considérer, le positionnement géographique d'une nouvelle maison d'hébergement et l'éventail des SEF requis pour venir en aide et soutenir les femmes et leurs enfants lorsqu'ils fuient la violence.

Suivent les données recueillies auprès des partenaires francophones et anglophones qu'il s'agisse des besoins perçus, des forces et des faiblesses du réseau actuel de maisons d'hébergement, des enjeux et de l'engagement éventuel de leur organisme dans la mise en œuvre d'une nouvelle maison d'hébergement.

CE QU'ONT DIT LES FEMMES FUYANT UNE RELATION VIOLENTE

Les types d'hébergement utilisés par les répondantes sont variés. Elles ont utilisé les services suivants :

- Maison d'hébergement pour femmes violentées offrant leurs services en anglais ;
- Refuge pour adultes sans abri ;
- Refuge pour familles sans abri ;
- Refuge pour personnes sans abri et pour personnes ayant diverses problématiques (santé mentale, dépendance, toxicomanie et autres problèmes de comportement).

Nous avons constaté que certaines répondantes, tout particulièrement les femmes nouvellement arrivées dans la région, avaient de la difficulté à distinguer le type d'hébergement qu'elles avaient utilisé.

AU SUJET DE LEUR EXPÉRIENCE AVEC LES SERVICES D'HÉBERGEMENT

Nous avons cherché à savoir comment les femmes francophones violentées avaient vécu leur expérience en hébergement, quels étaient les points positifs et négatifs de leur expérience.

POINTS POSITIFS

Les répondantes ont mentionné qu'être dans une maison d'hébergement ou dans les autres types d'abri leur avait donné, à elles et à leurs enfants, un sentiment de sécurité. Elles ont par ailleurs trouvé qu'elles avaient reçu un accueil chaleureux de la part du personnel.

POINTS NÉGATIFS

Malgré ces points positifs, les répondantes disent s'être surtout heurtées à des difficultés. Un grand nombre de participantes parlent peu ou pas l'anglais, ce qui a eu pour conséquence directe de les isoler ainsi que leurs enfants des autres résidentes et des intervenantes. Elles nous ont dit qu'elles avaient dû attendre parfois plusieurs jours avant de recevoir les services nécessaires alors qu'elles étaient en état de crise. Les femmes francophones doivent passer par l'intermédiaire d'une interprète pour communiquer avec les intervenantes.

Le fait qu'elles aient été obligées de communiquer par personne interposée les désavantagent à bien des égards. À titre d'exemple, l'accueil d'une femme anglophone peut se faire en quelques heures. L'accueil d'une femme francophone se prolonge sur plusieurs rencontres parce qu'il est tout simplement beaucoup plus long de communiquer par l'entremise d'une interprète. Cela a pour conséquence de retarder leur accès aux services. Par ailleurs, les répondantes ont pu constater que la qualité du français des interprètes est parfois faible, ce qui fait que les intervenantes ne connaissent pas nécessairement bien leur histoire et par conséquent ne reçoivent pas nécessairement des services adéquats à leur situation. Pis encore, elles ne bénéficient pas de tous les services offerts aux femmes anglophones.

Elles déplorent le fait qu'elles ne puissent pas s'intégrer rapidement au sein de la maison d'hébergement et, par conséquent, se sentent exclues. Plusieurs répondantes sont mal à l'aise de demander des services en français, car du personnel de certaines agences leur aurait suggéré de « retourner au Québec ». Certaines se sont fait dire qu'il n'y avait pas de budget pour les services en français.

Dans les refuges pour personnes sans abri fréquentés, les répondantes disent vivre difficilement leur cohabitation avec d'autres résidentes aux prises avec des problématiques diverses telles que la santé mentale ou des problèmes de toxicomanie. Les femmes victimes de violence conjugale, survivantes d'agression sexuelle ou des conflits armés ne se sentent pas protégées dans ces refuges. Dans ce contexte, elles estiment que la mixité des lieux est inadéquate. Les répondantes ont dit avoir besoin de plus de sécurité et de soutien. Une des répondantes a préféré rester dans une situation de violence conjugale plutôt que de devoir aller dans un tel abri.

Les répondantes issues de communautés ethnoculturelles ont parfois eu le sentiment que certains aspects de leur culture auxquels elles attachent beaucoup d'importance n'étaient pas pris en considération par les agences. Certaines répondantes ont dit ne pas avoir mangé pendant plusieurs jours car la nourriture ne correspondait pas à leurs exigences religieuses. Cette situation fait en sorte que ces répondantes préféreraient avoir accès à un espace privé pour préparer leurs repas.

Les femmes immigrantes se sentent jugées négativement du fait qu'il y a une incompréhension réciproque des valeurs des unes et des autres. Cette incompréhension mutuelle a mené à des situations parfois difficiles. Par exemple, certaines femmes immigrantes ont déploré que des intervenantes les aient dénoncées à la Société d'aide à l'enfance (SAE) après avoir donné une «tape» à leur enfant. Ces femmes auraient apprécié qu'on leur explique les règlements et les lois canadiennes, ce qui aurait permis, estiment-elles, d'éviter des drames non nécessaires. Les répondantes concernées ont eu très peur lorsqu'une agente de la SAE est venue sur les lieux à la suite d'un signalement et était prête à retirer l'enfant à la mère. Les femmes en question reconnaissent que, dans leur culture, donner une fessée n'est pas répréhensible de la part de l'État. Ces dernières étaient loin de penser que leurs gestes pouvaient avoir de telles conséquences.

Des répondantes issues des minorités visibles ont le sentiment que certaines intervenantes font du favoritisme envers certains groupes et qu'elles sont victimes de discrimination. Elles ont mentionné que des demandes leur avaient été refusées par des intervenantes alors que la même chose avait été accordée aux autres groupes sans raison apparente.

Les répondantes ont trouvé que plusieurs des règlements des refuges ou des maisons d'hébergement étaient très sévères allant jusqu'à les priver de liberté. Elles ont par ailleurs mentionné que certains règlements les infantilisaient et qu'il y avait un manque de flexibilité.

AU SUJET DE LEUR EXPÉRIENCE AVEC LES SEF

Les répondantes ont, dans l'ensemble, eu accès aux trois principaux services en français disponibles dans la région de Toronto. Certaines ont pris du temps avant de découvrir l'existence de ces services. D'autres estiment qu'elles ont eu plus de la chance car elles ont été rapidement référées aux trois services suivants :

- *Centre francophone de Toronto*, et tous leurs services, dont la clinique juridique ;
- *Oasis Centre des femmes* à Toronto, et tous leurs services ;
- *Elle-écoute*, maintenant la *Ligne de soutien pour femmes victimes de violence*, une ligne téléphonique provinciale d'aide et de soutien pour femmes ayant subi de la violence.

AU SUJET DE LEURS BESOINS EN MATIÈRE DE SERVICES D'HÉBERGEMENT

Les répondantes ont identifié les services qu'elles souhaitent recevoir en maison d'hébergement. Les services offerts dans cette maison d'hébergement francophone devraient comprendre une gamme de services de counseling pour elles et pour leurs enfants.

Les répondantes souhaitent également que les besoins de leurs enfants soient mis en priorité et qu'ils puissent avoir accès rapidement à des services spécialisés. Les femmes aimeraient également des services de répit afin de leur permettre de travailler sur leur guérison et de rencontrer d'autres femmes.

À cause de la crise du logement, des prix exorbitants des loyers dans le secteur privé et du manque de logements subventionnés, les répondantes se heurtent à de nombreux obstacles quand elles cherchent un logement abordable. Un service d'accompagnement pour trouver des logements accessibles et sécuritaires leur permettrait d'écourter la durée du séjour dans les refuges (ou les maisons d'hébergement) et d'habiter dans des quartiers où des ressources sont disponibles pour elles et pour leurs enfants. D'autres services seraient souhaitables, notamment :

- Un plan d'intervention pour les femmes (qui peut comprendre, entre autres, les démarches qui seront nécessaires selon le statut et les besoins de chaque femmes telles que la recherche d'un logement, d'une école pour les enfants, les démarches juridiques, un plan de sécurité, etc.) ;
- Un service d'accompagnement pour le règlement des affaires légales telles les démarches de divorce, de garde des enfants, du statut de réfugiée et de la réunification familiale ;
- L'aiguillage vers des ressources connexes ;

- Des ressources en français telles que de la documentation, des documentaires et tout ce qui pourrait les aider dans leur processus de compréhension de la violence faite aux femmes ;
- Des services de suivi après l'hébergement ;
- Des services d'information sur les droits et les devoirs des femmes face à la Société d'aide à l'enfance ainsi que des informations leur permettant de mieux connaître leur nouvelle société d'accueil.

AU SUJET DE LEURS BESOINS À L'ÉGARD DES SERVICES CONNEXES

Les maisons d'hébergement pour femmes violentées ont un mandat spécifique envers les femmes qu'elles desservent. Cependant, d'autres agences offrent des services complémentaires dont les femmes ont également besoin. Les répondantes souhaitent que les autres agences leur offrent une gamme de services qui faciliteraient leur retour à une vie normale dans les meilleurs délais.

Les répondantes ont mis en priorité et insisté sur la nécessité de pouvoir travailler. De nombreuses répondantes ne travaillent pas ou reçoivent des prestations d'aide sociale. Elles souhaitent obtenir des services spécialisés en recherche d'emploi car la précarité de leur situation financière affecte leur situation globale. Elles ne peuvent pas se loger convenablement et sont limitées dans leurs activités sociales et de réseautage. Certaines répondantes aimeraient pouvoir suivre des formations et apprendre l'anglais. Par ailleurs, des activités sociales et culturelles faciliteraient les échanges entre les femmes qui n'ont pas souvent l'occasion de rencontrer d'autres personnes. Elles proposent que les ex-résidentes y soient invitées. Ce type d'activités permettrait aux femmes de constater qu'il est possible de s'en sortir.

Les répondantes ont suggéré les autres services connexes suivants :

- Des services juridiques avec des avocats francophones : les démarches prennent plus de temps, car les femmes doivent attendre plus longtemps pour obtenir des services en français. Les répondantes ne souhaitent pas signer des documents juridiques dont elles ne comprennent pas la portée (même un bail peut présenter des difficultés aux femmes qui ne lisent pas l'anglais).
- Des services médicaux plus rapides et adaptés : certaines répondantes ont dû attendre plusieurs mois avant de trouver un médecin de famille. Elles ont eu beaucoup de difficulté à rencontrer des psychologues ou des psychiatres francophones. Les répondantes survivantes des conflits armés disposent de peu ou pas de ressources pour les aider dans leur processus de guérison.
- Services pour hommes violents: certaines répondantes souhaitent qu'il y ait des services de thérapie individuelle ou de groupe pour les hommes violents; certaines ajoutent qu'elles aimeraient participer à ces groupes de counseling avec les hommes;
- Services d'établissement et d'intégration: ils permettraient de faciliter, d'accélérer et de mieux comprendre les démarches liées à leur demande du statut de réfugiée, à la réunification familiale et aux autres problèmes liés à l'immigration et l'établissement.

AU SUJET DE L'APPROCHE QU'ELLES RECHERCHENT DANS LES SEF

Les participantes ont répondu à cette question en identifiant le type d'approche souhaité, en décrivant l'endroit physique et le positionnement géographique de la maison d'hébergement.

EN CE QUI CONCERNE L'APPROCHE, LES PARTICIPANTES ONT MENTIONNÉ LES POINTS SUIVANTS :

- Une approche par et pour des femmes ;
- Les services devraient être offerts par des intervenantes francophones qui ont une expertise et une compétence en matière de violence faite aux femmes ;
- Une approche respectueuse de la diversité culturelle ce qui sous-tend une bonne compréhension et une intégration des spécificités des différentes cultures ;
- Des intervenantes reflétant la diversité des femmes desservies ;
- La confidentialité des informations dévoilées aux intervenantes et aux résidentes ;
- Une plus grande flexibilité dans l'application des règlements ;
- Permettre et encourager la participation des résidentes dans la vie de la maison (dans l'élaboration d'un code de vie par exemple).

L'ENDROIT PHYSIQUE AURA LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

- La maison d'hébergement doit être sécuritaire et l'adresse confidentielle ;
- La maison devait être chaleureuse comme une vraie maison où il fait bon vivre ;
- Une chambre par famille ;
- Un salon à proximité de la cuisine pour faciliter la surveillance des enfants ;
- Une cuisinette privée ;
- À proximité d'un espace vert ;
- Proche des écoles francophones ;
- Près des transports en commun.

ET AU SUJET DU POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE :

Certaines répondantes aimeraient une maison francophone dans le centre-ville de Toronto, d'autres dans North York et d'autres dans Scarborough. Si les avis des répondantes divergeaient quant au quartier, une chose sur laquelle elles ont été unanimes, c'est le besoin d'une maison d'hébergement francophone à Toronto.

CE QU'ONT DIT LES INTERVENANTES ET INTERVENANTS

AU SUJET DES BESOINS PERÇUS EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES FRANCOPHONES ET LEURS ENFANTS FUYANT UNE RELATION VIOLENTE

De façon générale à Toronto, toutes les demandes d'hébergement pour les femmes violentées et les personnes en difficulté sont centralisées au *Central Family Intake*, le centre d'aiguillage de la Ville de Toronto. Ce centre dirige les femmes selon les disponibilités et les ressources en tenant compte des critères d'admission des maisons et des refuges sur le territoire. Si les femmes ne parlent pas anglais, les intervenantes d'*Oasis* vont composer l'appel pour elles, mais le *Central Family Intake* veut toujours parler avec les femmes pour vérifier leur capacité linguistique en anglais. Selon les intervenantes, si les femmes savent dire « hello » et « thank you », on les considère aptes à recevoir un service en anglais.

D'après les intervenantes et intervenants interrogés, les femmes ne parlant pas ou peu anglais peuvent demeurer longtemps dans une maison d'hébergement sans recevoir les services offerts par la maison. Dans ces cas, les maisons limitent leur intervention en s'assurant que les femmes préservent une bonne hygiène physique et qu'elles se nourrissent.

Le réseau des maisons d'hébergement de Toronto ne fait pas d'aiguillage vers les services francophones tels que le *Centre francophone de Toronto* ou *Oasis Centre des femmes* et ce, malgré que ce dernier fasse une tournée promotionnelle annuellement auprès de l'ensemble des maisons sur le territoire. Les maisons d'hébergement utilisent les services d'interprètes à MCIS (service d'interprètes remboursés par le MSSC) plutôt que d'avoir recours aux services francophones. Les intervenantes et intervenants perçoivent cette pratique comme une forme de protection d'une certaine chasse gardée.

De plus, on indique le besoin de tenir un forum ou un événement qui réunirait l'ensemble des intervenantes et intervenants francophones de Toronto et ce, afin de partager de l'information relative aux pratiques utilisées, de tisser des liens, de se concerter autour de revendications ou d'orchestrer des actions communes.

AU SUJET DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE

LES FORCES

Selon les personnes interrogées, seule la venue d'une maison d'hébergement francophone compléterait la gamme de services francophones offerts en matière de violence faite aux femmes et leurs enfants sur le territoire de Toronto. Les services en place sont spécialisés, diversifiés et l'accès est rapide. De plus, *Oasis* a développé une bonne expertise et sert de modèle par l'embauche d'intervenantes issues des communautés de minorité raciale et ethnoculturelle.

LES FAIBLESSES

Selon le groupe de discussion, il y a un besoin de cohésion et de collaboration entre les services. Le *Centre francophone de Toronto* attend qu'*Oasis* produise un protocole pour faciliter l'accès des femmes à des services médicaux d'urgence. De plus, le *Centre francophone de Toronto* a besoin d'une entente avec le *Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones* pour faciliter l'arrimage des services juridiques.

Ils indiquent qu'il n'y a pas de leader dans la communauté de Toronto pour prendre en main le démarchage politique menant à l'obtention d'une maison d'hébergement. Le roulement de personnel dans les services en français et la focalisation par les intervenantes et intervenants sur les dossiers visant la conservation des acquis sont les raisons invoquées pour expliquer cette absence de lobbying visant l'obtention de nouveaux services.

Les membres du groupe de discussion estiment que les services en français en matière de violence sont souvent à la remorque des groupes anglophones dans leurs revendications et que les services francophones sont peu présents et qu'ils font peu de promotion auprès des médias.

AU SUJET DE L'ENVIRONNEMENT EXTERNE

LES OCCASIONS

À l'exception de l'appui de l'*AOCVF* aux services en français en matière de violence, peu d'éléments ont été mentionnés à cet égard. Cependant, on indique que la nomination de Madeleine Meilleur au ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, la présence d'un comité des services en français à la Ville de Toronto, l'élection récente de trois femmes au conseil d'administration de l'*Assemblée des francophones de l'Ontario (AFO)* ainsi que la déclaration d'*Oasis* comme organisme « *Star* » faite par le Procureur général de l'Ontario l'an dernier sont perçus comme autant d'éléments positifs.

LES MENACES

Selon le groupe, il existe beaucoup de tabous au sujet de la violence conjugale dans la communauté francophone et ce, malgré que la violence fasse partie de la vie de plusieurs personnes à Toronto. On indique qu'au sein des communautés de minorité raciale et ethnoculturelle, les signes de la violence conjugale ne sont pas reconnus. De plus, le groupe a indiqué que la présence d'un gouvernement conservateur au fédéral pourrait représenter un frein.

AU SUJET DES ENJEUX PARTICULIERS À LA RÉGION DANS LE DÉVELOPPEMENT D'UN SERVICE D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES FRANCOPHONES FUYANT LA VIOLENCE

Les participantes et participants du groupe de discussion n'arrivaient pas à identifier des enjeux particuliers à la région.

AU SUJET DU POSITIONNEMENT GÉOGRAPHIQUE DE LA MAISON D'HÉBERGEMENT

Malgré les réserves liées à la sécurité et la confidentialité, certains intervenantes et intervenants ont lancé l'idée d'inclure la maison d'hébergement au sein du projet de création d'une maison de la francophonie à Toronto qui regrouperait tous les services francophones sous un même toit. Deux autres options ont été amenées, soit de situer la maison dans le village francophone (secteur Yonge, College et Carlton) ou dans la région de North York où il y a une certaine concentration de francophones.

AU SUJET DE L'ÉVENTAIL DES SERVICES À OFFRIR AU SEIN DE LA MAISON

Le groupe de discussion a indiqué que la maison d'hébergement devrait être réservée exclusivement aux femmes violentées et à leurs enfants. L'approche devrait y être globale et féministe. On indique aussi l'importance d'un personnel compétent apte à analyser et à comprendre la violence faite aux femmes et les différences culturelles. De plus, on souhaite miser sur les services entre pairs.

Quant à l'aménagement de la maison, il serait important de réserver un espace dans la maison pour accueillir les intervenantes des services externes et connexes. D'autres ont indiqué qu'elle devrait être aménagée comme une chambre d'hôtel avec salle de bain et cuisinette privées. Le groupe a également parlé de constituer un organisme sans but lucratif (OSBL) de logement pour femmes violentées francophones et leurs enfants jumelant des services d'hébergement d'urgence et de deuxième étape.

AU SUJET DE L'ENSEMBLE DES SEF À OFFRIR AUX FEMMES FUYANT UNE RELATION VIOLENTE

Les intervenantes et intervenants ont réitéré que la région a besoin des services suivants pour appuyer les femmes violentées et leurs enfants :

- Counseling individuel et de groupe ;
- Services pour les enfants ;
- Services de garde, « drop-in » et halte garderie ;
- Services juridiques ;
- Services médicaux ;
- Services d'aiguillage pour le logement ;
- Tous les services présentement offerts par *Oasis* et le *Centre francophone de Toronto* ;
- Programmes pour mères et bébés pour créer un lien d'attachement ;
- Services d'accompagnement offerts par des bénévoles ;
- Services d'interprétation non seulement linguistiques mais aussi culturels assurés par des intervenantes ayant une formation sur la violence faite aux femmes pour accompagner les femmes francophones qui ont besoin de services qui sont offerts uniquement en anglais.

CE QU'ONT DIT LES PARTENAIRES FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES

AU SUJET DES BESOINS PERÇUS EN MATIÈRE D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES FRANCOPHONES ET LEURS ENFANTS FUYANT UNE RELATION VIOLENTE

Les partenaires interrogés sont de l'avis qu'il y a un besoin clair de services d'hébergement pour les femmes francophones violentées par un conjoint. Les partenaires estiment que les femmes francophones sont peu ou mal desservies par les maisons d'hébergement actuelles.

LA DIFFICULTÉ D'ACCÉDER À DES SERVICES EN FRANÇAIS

La porte d'entrée à tous les services d'hébergement d'urgence dans la ville de Toronto est le « Central Family Intake », un service téléphonique de répartition pour les familles, les réfugiés et les femmes violentées et leurs enfants ayant un besoin d'hébergement d'urgence. Selon nos interlocutrices, il n'y a pas de services en français au *Central Family Intake*. Lorsqu'une femme ne parlant pas anglais s'y adresse, on doit procéder avec l'aide d'une interprète.

Par ailleurs, il semble qu'aucun poste n'ait été désigné bilingue (français-anglais) au sein du réseau des maisons d'hébergement pour femmes violentées. Il arrive à l'occasion qu'une ou deux intervenantes soient en mesure de communiquer entièrement ou partiellement en français, mais ce n'est là que le fruit du hasard. Une fois de plus, on a recours aux services d'une interprète lorsqu'une femme demande des services en français. Une des partenaires expliquait qu'il y avait une véritable incompréhension de l'identité et des cultures francophones. Les services en place ne saisiraient pas la nature, ni la composition, ni les besoins des communautés francophones. Les services en français seraient donc réduits à leur plus simple expression, c'est-à-dire à l'échange de mots pour être en mesure de répondre aux besoins essentiels d'hébergement d'urgence.

Ainsi, les services d'information et de soutien qui font partie inhérente des maisons d'hébergement pour femmes violentées (tels que le counseling individuel, les groupes de discussion entre femmes, l'aiguillage et l'accompagnement, les sessions de groupe avec les enfants, etc.) sont, à toutes fins pratiques, inexistants pour les femmes francophones en maison d'hébergement. Au mieux, elles ont un accès très limité par l'intermédiaire d'une interprète.

Il n'y a pas non plus de protocole pour mesurer les besoins linguistiques à l'entrée dans les maisons d'hébergement. Puisqu'il n'y a pas d'offre active de services en français, il y a peu de demandes pour ces services.

On constate que peu de femmes francophones se réfugient dans les maisons d'hébergement. Si elles y ont recours, on évalue que la durée de séjour des femmes francophones est plus longue à cause des obstacles linguistiques puisqu'elles doivent avoir recours aux services d'interprètes qui ne sont pas sur place et qui sont offerts à la maison d'hébergement seulement une fois par semaine dans certains cas.

En terminant, mentionnons que des partenaires estiment qu'entre 60 à 90 % des femmes en maison d'hébergement ont une langue autre que l'anglais comme langue maternelle.

LES FORCES

Les forces identifiées par les partenaires étaient de deux ordres. Dans un premier temps, on a traité des forces au sein de la communauté d'expression française. On a notamment identifié l'impact positif de la mobilisation et de la concertation des communautés francophones lors des *États généraux 2004 sur le développement des services en français en matière de violence contre les femmes* (novembre 2004). On a également souligné l'important travail de développement interministériel accompli par l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes au cours des dernières années. Enfin, on relevait la pertinence de la gamme de services développés par *Oasis Centre des femmes*.

Dans un deuxième temps, on a traité des aspects positifs au sein du réseau des maisons d'hébergement pour femmes violentées à Toronto. Le réseau est solide, bien articulé et établi depuis plusieurs années. L'accès à des services d'interprètes est perçu comme un atout.

LES FAIBLESSES

Comme nous l'avons vu plus haut, la plus importante faiblesse du réseau actuel de maisons d'hébergement à Toronto demeure son incapacité à offrir des services en français de façon permanente, continue et soutenue. Pis encore, les maisons d'hébergement seraient peu sensibles aux besoins des femmes de culture autre qu'anglo-canadienne.

Aussi, il y a peu de collaboration entre les maisons d'hébergement offrant leurs services en anglais et les organismes offrant des services en français. Les résistances peuvent être attribuables aux conditions de financement gouvernemental qui accordent beaucoup d'importance au nombre de femmes et d'enfants desservis pour justifier le montant de financement versé aux maisons d'hébergement.

AU SUJET DES ENJEUX PARTICULIERS À LA RÉGION DANS LE DÉVELOPPEMENT D'UN SERVICE D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES FRANCOPHONES FUYANT LA VIOLENCE

Les partenaires ont cerné des enjeux que l'on peut regrouper sous cinq chefs. Il s'agit d'enjeux d'ordre politique, organisationnel, financier, légal et relevant de la raison d'être des maisons d'hébergement.

Les **enjeux d'ordre politique** pivotent principalement autour de la perception du manque de volonté gouvernementale à l'égard de la création de nouveaux services en français. Plusieurs partenaires croient que le climat politique actuel n'est pas très propice à la création de nouveaux services. En principe, il n'y a pas de nouveaux fonds réservés aux services d'hébergement dans le plan d'action ontarien contre la violence familiale. Cette situation, de dire certaines, ne fait qu'exacerber la compétition qui s'installe peu à peu entre les maisons d'hébergement qui ont reçu de faibles augmentations dans leurs subventions gouvernementales au cours des dix dernières années. À moins d'attribuer de nouveaux fonds, l'arrivée d'une nouvelle maison d'hébergement pourrait ajouter des tensions supplémentaires sur le réseau qui éprouve déjà des difficultés à joindre les deux bouts.

Par ailleurs, on perçoit que le gouvernement provincial en place préfère l'approche des guichets uniques plutôt que celle des services spécialisés.

Les **enjeux d'ordre organisationnel** portent sur les nombreuses exigences auxquelles doivent se conformer les maisons d'hébergement en développement et les partenariats incontournables. Certaines partenaires ont souligné combien étaient longues, fastidieuses et onéreuses les démarches pour le développement d'une maison d'hébergement. L'expérience démontre que le plan de zonage d'un lieu peut représenter une étape longue et compliquée tout comme la négociation du financement avec de nombreux paliers gouvernementaux.

Compte tenu du peu de ressources disponibles en français dans la ville de Toronto, il sera important que la nouvelle maison d'hébergement tisse de solides liens de collaboration avec le *Centre francophone de Toronto*, *Oasis Centre des femmes* et avec l'ensemble du réseau des maisons d'hébergement desservant le territoire.

Les **enjeux d'ordre financier** traitent des barèmes de financement accordés aux différents services d'hébergement d'urgence. Le financement accordé aux refuges pour personnes sans abri relève du palier municipal. La ville de Toronto verse 33 \$ par lit par jour aux refuges pour personnes sans abri. Le financement opérationnel des maisons d'hébergement pour femmes violentées relève de la compétence du gouvernement provincial et plus précisément du ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario qui accorde en moyenne 31 000 \$ par lit par année aux maisons d'hébergement à Toronto (ce qui correspond à approximativement 95 \$ par lit par jour).

Les **enjeux d'ordre légal** soulignent l'importance pour la maison d'hébergement de négocier un protocole avec la Société d'aide à l'enfance (SAE). Depuis de récentes modifications à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* de l'Ontario, certaines normes se sont resserrées. En outre, les enfants témoins de violence conjugale sont maintenant considérés comme des victimes. Ainsi, si une femme retourne vivre avec le conjoint violent, les intervenantes en maison d'hébergement auraient l'obligation de déclarer le besoin de protection à la Société de l'aide à l'enfance. Le manque de signalement peut mener à une amende pouvant s'élever à 10 000 \$ par infraction. Certaines maisons d'hébergement appliquent la *Loi* à la lettre alors que d'autres

négoçient avec la SAE pour inclure des mécanismes d'accompagnement des femmes dans ce processus afin d'informer les femmes de leur devoir et de les outiller pour qu'elles communiquent d'elles-mêmes avec les autorités. Certaines femmes hésiteront donc d'aller en maison d'hébergement par crainte de perdre la garde de leurs enfants.

Les *enjeux traitant de la raison d'être des maisons d'hébergement* deviennent de plus en plus imposants compte tenu de la crise du logement qui perdure depuis de nombreuses années à Toronto. Le manque de logement social et abordable à Toronto a été soulevé à maintes reprises par les différents interlocuteurs et interlocutrices que nous avons consultés. On a également mentionné qu'il y a de plus en plus de désinstitutionnalisation des personnes ayant une déficience intellectuelle. Ces personnes, qui devront être placées en foyers de groupes, s'ajouteront aux quelque 70 000 demandes déjà dans le système en attente d'un logement social à Toronto.

La pénurie de logements sociaux à Toronto fait en sorte que les femmes demeurent plus longtemps en maison d'hébergement parce qu'elles n'ont nulle part où aller. Puisque les maisons d'hébergement fonctionnent à pleine capacité, de nombreuses femmes doivent se tourner vers les refuges pour personnes sans abri si elles veulent fuir une relation violente. Elles se trouvent alors dans des lieux où leur sécurité n'est pas nécessairement assurée et où elles ne reçoivent pas les services dont elles ont besoin pour mettre fin au cycle de violence.

Les maisons d'hébergement sont en place pour protéger les femmes qui ont subi de la violence conjugale. Cependant, en raison de la pénurie de logement abordable, les maisons d'hébergement se voient dans l'obligation de resserrer leurs critères d'admissibilité pour s'assurer que les femmes qui sont en danger de mort (risque qui accroît au moment où les femmes quittent le conjoint violent) aient un accès immédiat à la maison. Cette nouvelle réalité fait en sorte que des femmes violentées qui ne sont pas en danger de mort immédiat n'ont pas la capacité de quitter une relation violente ou encore doivent trouver refuge ailleurs.

S'ajoute à ce portrait, le besoin criant de services d'établissement et d'intégration de milliers de nouvelles arrivantes qui débarquent à Toronto à chaque année. Certaines d'entre elles fuient la violence, conjugale ou autres, voire même des conflits armés. Les données statistiques démontrent clairement que les femmes immigrantes sont parmi les personnes les plus pauvres. Elles sont également surreprésentées dans les refuges, les maisons d'hébergement et les services d'aide et de soutien pour femmes violentées.

AU SUJET DE LEUR APPUI ÉVENTUEL DANS LE DÉVELOPPEMENT D'UN SERVICE D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES FRANCOPHONES FUYANT LA VIOLENCE

Les partenaires potentielles que nous avons interrogées sont ouvertes à une collaboration éventuelle visant le développement et la mise sur pied d'une maison d'hébergement pour femmes francophones violentées à Toronto. La nature de l'engagement passe de la participation à un comité consultatif, à l'élaboration de politiques, au développement de services et à la rédaction de lettres d'appui.

CHAPITRE V : LES ASSISES DE L'ANALYSE

INTRODUCTION

Le cadre d'analyse des données recueillies au cours de cette étude s'est inspiré et est ancré dans les principaux courants d'idées et de principes énoncés dans deux documents élaborés récemment par l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes. Il s'agit des *Principes directeurs dans le développement de services en français en matière de violence* et du *Portrait idéal d'un service en français de qualité*. Nous reproduisons ces documents ici en guide de rappel des concepts qui s'y trouvent.

LES PRINCIPES DIRECTEURS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE SEF EN MATIÈRE DE VIOLENCE⁵⁹

Ces 13 principes ont été élaborés par le comité encadreur mis sur pied par AOcVF pour guider la préparation du *Plan stratégique de développement des services en français en matière de violence, 1997-2001*. Ces principes ont depuis constitué la pierre angulaire sur laquelle s'appuie la vision d'un développement des SEF en matière de violence.

1. Les femmes francophones de l'Ontario ont droit à des SEF en matière de violence contre les femmes, peu importe leur lieu de résidence.
2. Les femmes ont droit à l'accessibilité et à la gratuité des services en matière de violence partout dans la province.
3. Les services en français à l'intention des femmes victimes de violence doivent être autonomes, libres d'agir et d'être en français, et gérés **par** et **pour** les femmes francophones.
4. Les SEF en matière de violence contre les femmes doivent être développés et gérés dans une perspective d'analyse féministe de la violence contre les femmes.
5. Les SEF en matière de violence doivent refléter et servir les femmes dans leur diversité.
6. Les SEF en matière de violence contre les femmes doivent demeurer communautaires et ne pas être absorbés à l'intérieur d'institutions ou de services de santé pour maintenir leur latitude quant à l'action et démontrer que la violence contre les femmes n'est pas un problème individuel de santé, mais bien un problème d'ordre social.
7. Les SEF en matière de violence contre les femmes doivent être assurés d'une continuité par le gouvernement.

⁵⁹ Brunet et Garceau, (2004), p. 35.

8. Le plan stratégique préparé par AOcVF et ses membres doit être conçu dans une perspective de vision provinciale globale, et non en opposant les intérêts des diverses régions.
9. Les SEF en matière de violence contre les femmes à eux seuls ne suffisent pas à éliminer la violence contre les femmes. Le plan stratégique doit reconnaître la complexité du problème, et viser une intervention globale sur le système sur lequel repose la violence contre les femmes.
10. La prévention est au centre de notre intervention, et comprend l'ensemble des moyens à prendre pour prévenir la violence contre les femmes, sur une base sociétale et non individuelle.
11. Le gouvernement et les fournisseurs de SEF en matière de violence contre les femmes doivent reconnaître leur redevance à la communauté francophone et s'y engager.
12. Les SEF en matière de violence contre les femmes doivent bénéficier du financement approprié pour répondre aux besoins des femmes francophones dans toute la province.
13. Toute livraison de services en matière de violence doit être pensée en fonction du droit de chaque femme à l'égalité, la sécurité et la liberté, droits garantis dans la Charte canadienne des droits et libertés.

LE PORTRAIT IDÉAL D'UN SEF DE QUALITÉ⁶⁰

Ce portrait idéal d'un service en français de qualité a été élaboré en 1998 dans le cadre d'une étude sur l'ensemble des SEF en matière de violence en Ontario (Brunet 1998). Dans cette étude, on présente les éléments qui définissent de façon concrète ce que sont des services en français de qualité dans le domaine de la violence. Cette définition représente un idéal à atteindre pour assurer l'accessibilité et la qualité SEF en matière de violence. Elle constitue un aide-mémoire qui permet aux organismes et aux ministères de voir dans quelle mesure les SEF en matière de violence sont accessibles et de qualité.

1. Le personnel est francophone et compétent :
 - le service est géré par des femmes francophones qui ont le pouvoir de prendre les décisions qui affectent les services ;
 - la qualité des services offerts en français est équivalente ou supérieure à celle des services offerts à la communauté anglophone. ;
 - tout le personnel s'exprime couramment en français, oralement et à l'écrit ;
 - on retrouve du personnel francophone à tous les niveaux de l'éventail des services offerts par l'organisme ;
 - le personnel est sensible à la réalité et à l'oppression des francophones en milieu minoritaire, et à leur diversité ;
 - le personnel est engagé et fait preuve d'empathie et de respect face à la clientèle ;
 - les intervenantes possèdent les compétences et la formation nécessaires pour offrir un service de qualité.

⁶⁰ Brunet et Garceau, (2004), pp. 36 – 37.

2. Les ressources humaines et financières sont suffisantes :
 - les ressources humaines et financières sont suffisantes pour pouvoir répondre à la demande et faire le travail de développement communautaire nécessaire ;
 - la continuité du service est assurée ;
 - des bénévoles francophones contribuent aux activités de l'organisme, mais le service ne dépend pas ou peu d'elles pour fonctionner.

3. Tous les services sont garantis et accessibles en tout temps :
 - les usagères des services peuvent se faire servir entièrement en français du début à la fin ;
 - toute la gamme des services offerts est disponible en français ;
 - l'accès au service en français est garanti et non seulement sur demande ;
 - les services répondent aux besoins ;
 - les services sont accessibles aux femmes qui habitent des secteurs éloignés ;
 - les services sont permanents ;
 - pour les services d'urgence, le personnel francophone est disponible 24 heures par jour, sept jours par semaine ;
 - le personnel est stable ;
 - le service est gratuit ;
 - le service est confidentiel ;
 - le matériel en français est facile à comprendre et à utiliser par toutes les femmes.

4. Les services ont une approche féministe et holiste qui respecte la diversité des femmes :
 - les services offerts ont une orientation féministe fondée sur le respect, le choix offert aux femmes, la prévention, le changement social ;
 - une gamme d'options aux femmes est offerte ;
 - les services se veulent holistes et axés sur les besoins des usagères ;
 - les services sont accessibles aux femmes dans leur diversité et peuvent répondre aux besoins des femmes des minorités raciales et culturelles, des femmes vivant avec un handicap et des autres femmes ayant des besoins spéciaux ;
 - la prise en charge et la responsabilité individuelle et collective sont privilégiées.

5. La structure organisationnelle appuie l'offre et le développement des services :
 - la structure est homogène francophone et autonome ;
 - l'organisme prend au sérieux son mandat de servir les femmes francophones ;
 - l'organisme fait une offre active des services en français ;
 - la publicité et les interventions médiatiques se font en français ;
 - les communautés francophones et anglophones sont bien informées de l'existence du service ;
 - la direction et le personnel créent un climat qui incite les usagères à se sentir à l'aise de s'exprimer en français ;
 - les employées sont soutenues par d'autres collègues francophones dans le même domaine ;
 - le conseil d'administration et les comités sont formés de femmes francophones représentatives de la communauté ;
 - la direction et les responsables des divers services ou programmes sont d'expression française et sont sensibles à la réalité de la femme francophone minoritaire ;

- la formation à l'intention du personnel et des bénévoles est disponible en français et correspond aux besoins de la clientèle ;
- le réseautage et l'aiguillage vers des ressources connexes se font en français lorsque c'est possible;
- le service est redevable à la communauté francophone et reflète ses valeurs.

CHAPITRE VI : L'ANALYSE DES DONNÉES RECUEILLIES

INTRODUCTION

Dans cette partie, nous tissons des liens entre ce que les femmes fuyant la violence, les intervenantes et intervenants, ainsi que les partenaires ont partagé avec les chercheuses et les contextes sociaux, économiques et politiques dans lesquels s'inscrivent ces propos. Nous traiterons des droits aux services en français et des obligations gouvernementales à l'égard de ces droits. Nous décrirons ensuite les facteurs identitaires dont on doit tenir compte dans l'offre de services.

Nous décrirons par la suite les nombreux obstacles auxquels se heurtent les femmes et les enfants lorsqu'ils quittent une relation violente. Comme on pourra le constater, la pauvreté, l'aide sociale, le logement et l'inaccessibilité des services d'aide et de soutien sont autant de facteurs qui représentent des entraves et qui minent les efforts que font les femmes pour mettre fin à la violence qu'elles subissent.

Nous concluons en résumant l'impact qu'a eu l'absence de services sur les femmes, que ce soit à ce moment critique où elles ont quitté un conjoint violent ou encore lorsqu'elles ont décidé de ne pas recourir aux services qui leurs sont offerts.

POURQUOI LE POURCENTAGE DE POPULATION N'EST PAS UN BON INDICE DE MESURE POUR LES SEF

Alors qu'il n'y a aucun lit désigné dans la région de Toronto et que la population d'expression française atteint le nombre de 65,300 personnes, il nous apparaît que ce nombre justifie la mise en œuvre d'une maison d'hébergement, puisqu'on en trouve une à Cornwall (ayant une population **totale** de 45 640), à North Bay (ayant une population **totale** de 52 770 habitants), à Kapuskasing (ayant une population **totale** de 9 238 habitants), à Hawkesbury (ayant une population **totale** de 10 310 habitants) et à Wawa (ayant une population **totale** de 3 668 habitants). Le pourcentage de francophones relatif à l'ensemble de la population ne nous apparaît pas comme un argument valable pour déterminer le besoin d'une communauté à obtenir une maison d'hébergement pour femmes violentées et leurs enfants.

LES OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO À L'ÉGARD DES SEF

La *Loi de 1986 sur les services en français*, garantit au public le droit de recevoir des services en français par le gouvernement provincial et ce, dans 25 régions désignées⁶¹. Rappelons que la désignation s'applique à la totalité de Toronto. La région du Grand Toronto comprend également des villes comme Oshawa et Burlington, qui ont des populations francophones, mais qui ne sont pas désignées.

Les arrêts *Beaulac* et *Montfort* ont démontré que le gouvernement de l'Ontario doit offrir des services en français (SEF) de manière à favoriser l'épanouissement de la communauté francophone de l'Ontario. Ces services doivent aussi être offerts de façon à protéger la minorité francophone de l'Ontario, à faire progresser le français et à encourager l'égalité du français avec l'anglais⁶².

Ces arrêts sont importants puisqu'ils mettent en lumière l'obligation du gouvernement d'offrir un accès aux SEF de manière égale aux services offerts à la population en général. Pour favoriser son égalité avec l'anglais, les services en français doivent être fiables et de qualité comparable aux services offerts en anglais⁶³. Or, le fait que la majorité des femmes que nous avons interrogées ont dû attendre de longues périodes avant d'obtenir des services en français alors que les femmes parlant anglais peuvent avoir accès à des services dans les 24 heures après leur entrée dans un service d'hébergement d'urgence est tout à fait inacceptable.

Par ailleurs, selon l'article 1 du *Code des droits de la personne*, toute personne a droit à un traitement égal en matière de services. Y sont énumérés plusieurs motifs de discrimination comme par exemple : le sexe, la race, l'origine ethnique, l'ascendance, le lieu d'origine, etc.⁶⁴. De son côté, la *Commission ontarienne des droits de la personne* a soutenu dans le passé que le gouvernement de l'Ontario se doit d'assurer un accès égal aux services offerts à la population en général et que cette obligation du gouvernement inclut les services spécialisés tels qu'un service offert aux enfants souffrant d'autisme par exemple.

⁶¹ Office des affaires francophones, <http://www.ofa.gov.on.ca/francais/loi.html>.

⁶² Guilbeault, (2005), p. 6.

⁶³ Idem., p. 14.

⁶⁴ Idem., p. 8.

Les maisons d'hébergement pour femmes violentées sont des organismes mandatés et subventionnés par le gouvernement de l'Ontario pour offrir des services spécialisés. Cette étude démontre clairement que les femmes francophones de Toronto ont un besoin criant pour des services d'hébergement lorsqu'elles quittent leur conjoint violent. Toutefois, le réseau actuel de maisons d'hébergement n'est pas habilité à offrir des SEF. Aucune maison d'hébergement sur le territoire de Toronto n'est désignée pour offrir des SEF, et pas une seule d'entre elles n'a la capacité d'offrir des SEF de façon continue et permanente.

À défaut d'offrir la gamme de services d'aide et de soutien aux femmes francophones, les maisons ont recours à des services d'interprètes au moment de l'accueil. Dans le meilleur des cas, certaines femmes et enfants francophones ont pu recevoir également des services de counseling, toujours par l'intermédiaire d'interprètes, mais dans une moindre mesure (comparé aux services d'aide et de soutien offerts aux résidentes s'exprimant en anglais). Toutefois, rappelons que la *Cour supérieure de justice de l'Ontario* a reconnu que le français est une langue qui a statut officiel en Ontario et que la présence d'une interprète ne répond pas à l'obligation du gouvernement de l'Ontario d'offrir des services en français⁶⁵.

Devant l'absence d'offre active de SEF et l'incapacité du réseau à offrir des services d'aide et de soutien aux femmes francophones (au-delà de l'hébergement d'urgence et de la nourriture), peu de femmes francophones ont accès aux services offerts par les maisons d'hébergement offrant leurs services en anglais à Toronto.

UNE CLIENTÈLE AYANT UN VISAGE ET DES BESOINS MULTIPLES

Comme il a été mentionné au chapitre 4, il y a une véritable incompréhension de l'identité et des cultures francophones au sein de la communauté de langue anglaise et, dans ce contexte, dans les maisons d'hébergement pour femmes violentées. Il semble que les services en place ne saisissent pas la nature, ni la composition, ni les besoins des communautés francophones.

Une des manifestations les plus évidentes de cette profonde incompréhension demeure l'utilisation de services d'interprètes. Quoique ces services puissent dépanner et permettre d'établir un premier contact, ils ne font que permettre un échange minimal de mots. C'est comme si l'on oubliait que d'être francophone, ce n'est pas que de s'exprimer en français. L'imaginaire collectif de la majorité anglophone semble faire abstraction de l'identité d'un groupe ou d'un peuple. Pourtant, cette identité est non seulement construite autour d'une langue, mais aussi sur de nombreux points de repères culturels, artistiques, émotifs, historiques, géopolitiques et autres. Il ne suffit donc pas de traduire des mots pour qu'il y ait une véritable communication. On n'a qu'à prendre l'exemple de l'humour pour mieux comprendre ce propos. L'humour des Britanniques est fort différent de celui des Canadiens et des Américains. Pourtant, les trois peuples partagent la même langue.

Il est vrai que bon nombre de femmes francophones en Ontario connaissent l'anglais. Toutefois, ce qui est aussi vrai, c'est que tout autant de femmes ne connaissent pas, connaissent peu ou ne maîtrisent pas l'anglais. Lorsque vient le temps d'exprimer des sentiments, de traiter de sujets hautement émotifs et difficiles, on ne peut le faire que dans sa langue maternelle. On a beau connaître l'anglais, on ne peut saisir pas les nuances pourtant si importantes dans le contexte de

⁶⁵ Idem., p. 13.

la violence. Il est essentiel, voir crucial en moment de crise, de savoir comprendre les non-dits, les sous-entendus et les schèmes de références culturelles pour être en mesure de faire une intervention adéquate et efficace.

Une autre manifestation courante de la méconnaissance de l'identité et de la pluralité francophones réside dans la croyance erronée que les francophones sont tous d'origine québécoise. Comme on a pu le lire au chapitre IV, certaines femmes qui insistent pour obtenir des SEF se font encore dire que si elles ne sont pas satisfaites de ce qu'on leur offre, elles n'ont qu'à « retourner au Québec ». Faut-il rappeler que les francophones, de toutes les origines ethnoculturelles, ont participé à la colonisation de l'Ontario comme à celle de toutes les autres provinces et territoires canadiens ? Ne sait-on pas que si le Canada a adopté la *Loi sur les langues officielles*, c'est parce qu'on reconnaît un statut égal aux francophones et aux anglophones ? Faut-il aussi rappeler que le Québec n'est pas le seul territoire qui a des obligations à l'égard des droits linguistiques ?

Et puisqu'on souligne l'importance des références et des bagages culturels, nous devons aborder l'aspect changeant de la communauté francophone en Ontario. D'ailleurs, à Toronto il serait probablement plus juste de parler des communautés francophones. Depuis les dix dernières années, le profil de la population de Toronto s'est profondément transformé. On estime que 42 % des nouveaux arrivants au Canada s'installent à Toronto, faisant de cette ville la plus multiculturelle du monde et où plus de 90 langues y sont parlées. La communauté francophone de Toronto reflète cette diversité et compte environ 27 735 personnes⁶⁶ provenant principalement de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique du nord et subsaharienne⁶⁷.

Les vagues d'immigration qui se sont succédées ont amené de nombreuses femmes fuyant des conflits armés. Compte tenu de l'expérience qu'elles ont vécue dans leur pays d'origine, peu d'entre elles vont demander l'aide des services policiers ou s'adresser aux autorités. Celles qui n'ont pas encore obtenu le statut de résidence permanente peuvent craindre la déportation. Bon nombre des femmes immigrantes que nous avons rencontrées vivent dans des conditions de pauvreté extrême et ne possèdent aucune notion des lois canadiennes ni des services auxquelles elles ont droit. Elles ont donc besoin d'avoir accès à des services d'établissement et d'intégration. Avant même d'être en mesure d'entamer un processus de guérison à la suite de la violence qu'elles ont subie, elles doivent répondre à leurs besoins de subsistance. Puisque beaucoup de ces femmes ne parlent pas l'anglais ou en ont une connaissance très limitée, les services qui leur sont destinés doivent leur être offerts en français. Leurs besoins sont si multiples et nombreux que les nouvelles arrivantes et les femmes des communautés de minorité visible sont surreprésentées dans les SEF présentement offerts.

Au même moment, nous constatons l'absence évidente des femmes francophones d'origine canadienne dans les SEF offerts à Toronto. Même si elles représentent 72,5 % de la population féminine francophone de la région de Toronto, elles ne comptent que pour 10 à 15 % des usagères des services en matière de violence faite aux femmes. Où sont-elles ? Vers qui se tournent-elles pour obtenir de l'aide et du soutien ?

Peut-être qu'elles ont fait l'expérience de SEF difficilement accessibles à cause de leur achalandage qui déborde et qu'on leur demande de répondre à tous les besoins de la communauté sans pour autant leur accorder les ressources financières et humaines pour y arriver.

⁶⁶ Ce qui représente 29 % de la population d'expression française de la région de Toronto et 33 % de la population francophone en Ontario.

⁶⁷ Convergence, (2006), fiche 6.

Peut-être aussi qu'elles se sont trop souvent trouvées à des endroits où on faisait miroiter des SEF qui s'arrêtaient une fois qu'elles franchissaient l'espace de la réception.

Peut-être encore qu'elles ont cessé de demander de l'aide parce qu'elles sont dans une situation où leur sécurité est en péril et qu'elles n'ont pas l'énergie de revendiquer leurs droits comme citoyennes francophones ; que de demander des SEF équivaudrait à repousser leur accès à des services aux calendes grecques ; que de communiquer par le filtre d'un interprète peut enchaîner une chaîne de malentendus qui peuvent avoir de graves conséquences sur leur bien-être ; que d'obtenir des services conçus par et pour des anglophones signifierait qu'on ne les comprendrait pas, qu'elles se sentiraient isolées, qu'elles auraient l'impression de se perdre plutôt que de se reconstruire.

Chose certaine, les femmes francophones d'origine canadienne sont invisibles autant dans le réseau actuel des maisons d'hébergement, que dans les SEF offerts par les organismes communautaires de Toronto. Tout nous porte à croire que ces femmes ne sont tout simplement pas desservies par les systèmes en place.

LES OBSTACLES QUE RENCONTRENT LES FEMMES DANS LA RÉGION DE TORONTO

Les femmes qui cherchent à mettre fin à la violence qu'elles subissent aux mains d'un conjoint se heurtent à d'énormes obstacles. Un des plus importants obstacles c'est, sans l'ombre d'un doute, l'extrême pauvreté qui menace de s'abattre sur elles dès qu'elles quitteront le conjoint violent. Les mesures et les programmes sociaux qui, pourtant, devraient faciliter leur transition vers une vie saine, sécuritaire et productive, agissent au contraire comme des freins les contraignant dans bien des cas à faire des choix difficiles, voire impossibles. Les femmes francophones en Ontario n'échappent pas à cette réalité ; même qu'à certains égards, leur précarité économique peut accroître leur vulnérabilité à la violence.

Pour mieux saisir l'ampleur des difficultés financières que doivent surmonter les femmes francophones violentées et l'impact de leur paupérisation sur la probabilité qu'elles réussissent à vivre une vie saine et sans violence, il est important de connaître leur situation économique, les barèmes d'aide sociale et la situation du logement.

LA PAUVRETÉ

Les données suivantes sont tirées de la série de publications de l'Office des affaires francophones de l'Ontario (2005A, B, C, D, E) et proviennent du recensement de 2001. Quoiqu'elles ne portent pas spécifiquement sur les femmes violentées, elles donnent tout de même un aperçu général de la situation économique de l'ensemble des femmes de l'Ontario français.

CARACTÉRISTIQUES DES FEMMES FRANCOPHONES EN ONTARIO	L'ÉTAT DES LIEUX
TOUTES LES FEMMES FRANCOPHONES SANS DISTINCTION DE L'ÂGE OU DE L'ORIGINE ETHNOCULTURELLE	<ul style="list-style-type: none"> Par rapport à leurs homologues masculins, les femmes francophones et les femmes non francophones sont surreprésentées dans les catégories de revenus inférieurs à 40 000 \$ et sous représentées dans les catégories de revenus de 40 000 \$ et plus ; Pour l'ensemble de l'Ontario, la proportion de femmes francophones vivant sous le seuil de faible revenu est légèrement supérieure à celle des femmes non francophones (15,8 % comparé à 15,6 %).
FEMMES FRANCOPHONES DE MINORITÉ RACIALE	<ul style="list-style-type: none"> La proportion de minorités raciales francophones (MRF) vivant sous le seuil de faible revenu est plus de deux fois plus élevée que celle observée chez les francophones (33,7 % contre 14,1 %). La proportion de MRF sous le seuil de faible revenu est également supérieure à celle observée pour l'ensemble des minorités raciales non francophones (25,9 %) ; La proportion de MRF vivant sous le seuil de faible revenu est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (34,8 % contre 32,5 %).
JEUNES FEMMES FRANCOPHONES DE 20 À 24 ANS	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes femmes sont plus désavantagées que les jeunes hommes francophones et non francophones ; 24,6 % des femmes francophones âgées de 20 à 24 ans vivent sous le seuil de faible revenu comparé à 20,1 % chez les hommes francophones du même groupe d'âge ; Chez les non francophones, c'est 21,4 % des jeunes femmes qui vivent sous le seuil de faible revenu comparé à 17,3 % chez leurs homologues masculins.
FEMMES FRANCOPHONES DE 65 ANS ET PLUS	<ul style="list-style-type: none"> Les femmes âgées sont deux fois plus susceptibles de vivre sous le seuil de faible revenu que les hommes ; 22,8 % des femmes et 10,8 % des hommes de 65 ans et plus vivent sous le seuil de faible revenu ; Dans la population âgée non francophone, les proportions sont de 18,4 % pour les femmes et 9,8 % pour les hommes ; La différence entre les sexes est encore plus importante entre les francophones de 75 ans et plus qu'entre ceux de 65 à 74 ans. Trois femmes francophones sur dix (29,9 %) de 75 ans et plus ont un revenu inférieur ou égal au seuil de faible revenu, ce qui est près de trois fois la proportion observée chez les hommes francophones du même groupe d'âge (9,6 %). Chez les francophones de 65 à 74 ans, 17,7 % des femmes et 11,4 % des hommes vivent sous le seuil de faible revenu. C'est dans la région Centre de l'Ontario que les francophones de 65 ans et plus sont les plus désavantagés. Plus de 23,7 % des femmes et 15,3 % des hommes francophones de 65 ans et plus qui vivent dans la région centrale sont sous le seuil de faible revenu.

Ces données dessinent un portrait peu reluisant de la situation économique des femmes francophones en Ontario. Si elles ne portent pas sur la situation des femmes violentées, tout nous indique que les femmes aux prises avec la violence vivent dans des conditions économiques encore plus difficiles. Rappelons que près des trois quarts des répondantes à cette étude avaient un revenu personnel annuel inférieur à 9 999 \$ en 2005. Une seule avait un revenu annuel de

plus de 40 000 \$. Par ailleurs, mentionnons que le nombre de familles pauvres à Toronto s'est accru de 69 % de 1981 à 2001⁶⁸.

L'AIDE SOCIALE

Dans leur rapport sur les femmes violentées et leur expérience avec le système de bien-être social en Ontario, Mosher, Evans et Little (2004) expliquent pourquoi les prestations d'aide sociale en Ontario sont nettement insuffisantes pour permettre aux femmes fuyant une relation violente à se remettre sur pied.

D'abord, il est important de rappeler que les prestations d'aide sociale ont été réduites de 21,6 % en 1995 et qu'elles n'ont été augmentées que de 3 % depuis⁶⁹. Avec l'augmentation du coût de la vie depuis 1995, le déclin réel du pouvoir d'achat est en fait de 34 %⁷⁰. Si on regarde quelques exemples des taux de prestations, on comprend le degré de pauvreté des femmes qui en dépendent.

Une femme seule qui se trouve sous le programme *Ontario au travail* obtient un maximum de 520 \$ par mois, c'est-à-dire une allocation pour le logement de 325 \$ à laquelle s'ajoute une allocation pour les besoins de base de 195 \$. Le niveau d'actif autorisé pour cette même femme est de 520 \$. On comprendra que l'épuisement de l'actif est une exigence préalable nécessaire pour être admissible à la prestation d'aide sociale. Les taux actuels de l'aide sociale en Ontario pour une personne seule sont équivalents à 35 % du seuil de pauvreté. Les conditions sont légèrement meilleures pour une femme seule dépendant du *Programme de soutien ontarien aux personnes handicapées* qui peut recevoir des prestations mensuelles allant jusqu'à 930 \$.

Une femme chef de famille monoparentale avec un enfant reçoit un maximum de 997 \$ par mois. Ce montant équivaut à environ 58 % du seuil de pauvreté et on lui autorise un niveau d'actif de 1 457 \$⁷¹. Un sondage réalisé en 2003 par la *Daily Bread Food Bank* à Toronto affirmait que le revenu quotidien des bénéficiaires du programme *Ontario au travail* qui avaient recours aux banques alimentaires à Toronto, était de 3,72 \$ par personne une fois le loyer payé⁷². Ajoutons que le gouvernement canadien a créé le programme de *Prestation nationale pour enfants* pour venir en aide aux familles à faible revenu. Cependant, les familles les plus pauvres ne profitent pas de cette mesure puisque certaines provinces, notamment l'Ontario, se sont octroyées le droit de retrancher ce montant des prestations d'aide sociale⁷³.

De plus, le manque de soutien des agents gouvernementaux avec qui les femmes doivent transiger, les soupçons avec lesquelles on les traite, la dégradation et l'humiliation qu'elles vivent ainsi que l'impossibilité d'accéder à l'information et de prévoir leurs revenus sont autant d'éléments qui contribuent souvent à la décision des femmes de retourner vers leur relation abusive⁷⁴.

⁶⁸ Dawn Ontario, <http://dawn.thot.net/poverty-report.html#3>, citant United Way of Greater Toronto, (2004).

⁶⁹ En mai 2004, le gouvernement de l'Ontario augmentait les prestations d'aide sociale de 3 %, la première augmentation depuis les coupures de 1995.

⁷⁰ Income Security Advocacy Centre, (2003) tel que cité dans Mosher, Evans et Little, (2004), p. 14.

⁷¹ Income Security Advocacy Clinic, (2003) et Conseil national du bien-être social, (1999) tel que cités dans Mosher, Evans et Little, (2004), p. 14.

⁷² Daily Bread Food Bank, (2003) tel que cité dans Mosher, Evans et Little, (2004), p. 14.

⁷³ Convergence, coopérative d'expertes conseils (2006), p. 21.

⁷⁴ Mosher, Evans et Little, (2004), p. 70.

Six des 58 recommandations du jury de l'enquête Hadley portent spécifiquement sur le soutien au revenu⁷⁵. Le jury précise que les femmes violentées ont besoin de bénéficier d'un revenu adéquat et que le gouvernement de l'Ontario doit développer des mesures qui répondront aux besoins spécifiques des femmes et des enfants qui fuient une relation violente. Ces mesures doivent inclure des procédures liées à l'accueil et au dépistage des cas de violence conjugale, l'augmentation de l'allocation pour le logement, une allocation de frais de déménagement et la suspension automatique de l'obligation de participer au programme *Ontario au travail* pour une période de six mois. De plus, la recommandation 31 ajoute que le gouvernement de l'Ontario doit réviser les taux d'aide sociale et s'assurer que ces taux reflètent les besoins réels des bénéficiaires en tenant compte de l'impact de l'environnement social et géographique particulier où les bénéficiaires résident⁷⁶.

LA CRISE DU LOGEMENT

En 2005, le loyer moyen des logements de deux chambres est resté au même niveau qu'en 2004 dans la RMR (région métropolitaine de recensement) de Toronto, soit à 1 052 \$⁷⁷. C'est à Toronto, Vancouver et Ottawa que les appartements de deux chambres se louent le plus cher en moyenne (soit respectivement 1 052 \$, 1 004 \$ et 920 \$ par mois)⁷⁸. Avec des prestations d'aide sociale de 997 \$ par mois, comment une femme chef de famille monoparentale peut-elle se trouver un toit à Toronto ?

La réponse évidente serait qu'elle se trouve un logement subventionné. Toutefois, la liste de demandes pour un logement social à Toronto compte présentement 70 000 inscriptions. Ceci représente un temps d'attente de sept à dix ans selon la nature de la demande. Les femmes fuyant une relation violente peuvent être placées sur une liste d'accès prioritaire. On estime qu'elles doivent attendre en moyenne de 2 à 3 ans pour obtenir un logement social⁷⁹. Selon Falvo, Toronto compte maintenant plus de personnes sans abri que toutes les grandes villes canadiennes réunies⁸⁰.

La United Way of Greater Toronto rapporte qu'il y a eu une augmentation significative du nombre de quartiers pauvres à Toronto. En 1981, on recensait 30 quartiers où une proportion importante de personnes vivait dans la pauvreté. En 2001, il y en avait 120. La croissance s'est concentrée dans les anciennes municipalités de Scarborough, North York, Etobicoke, York et East York où le total de quartiers pauvres est passé de 15 à 92 en l'espace de 20 ans⁸¹.

Une des conséquences directes de la crise du logement endémique à Toronto, c'est que les femmes violentées demeurent de plus en plus longtemps en maison d'hébergement. En fin de compte, les maisons d'hébergement se sont pratiquement transformées en maisons de deuxième étape. Ce faisant, de moins en moins de femmes peuvent avoir accès aux maisons d'hébergement alors que leur vie, et celle de leurs enfants, peuvent être en péril.

⁷⁵ Il s'agit des recommandations 31 à 36 inclusivement.

⁷⁶ Penwill, (2002), p. 6.

⁷⁷ SCHL, (2005), p. 3.

⁷⁸ Idem, p. 6.

⁷⁹ Toronto Housing, information reçue par courriel le 27 juin 2006.

⁸⁰ Falvo, (2003), p. 3.

⁸¹ United Way of Greater Toronto, (2004), p. 26.

Comme on l'a démontré plus haut, les femmes francophones sont plus susceptibles d'être pauvres. Beaucoup de femmes quittent des relations abusives avec pour seuls biens les vêtements qu'elles portent. Pire encore, certaines d'entre elles sont terriblement endettées à cause de leur partenaire⁸². Les prestations d'aide sociale sont nettement insuffisantes puisqu'elles ne permettent même pas de payer un loyer et d'acheter de la nourriture. Le manque de logements abordables est une des raisons les plus courantes pour laquelle beaucoup de femmes ne quittent pas leur conjoint violent ou retournent vivre avec eux.

L'enquête du Coroner en chef de l'Ontario menée suite au meurtre de Gillian Hadley (en juin 2000) souligne l'importance pour les femmes violentées d'avoir un accès immédiat à un service d'hébergement d'urgence sécuritaire et approprié de même qu'une aide à long terme et l'accès à des logements adéquats et abordables sur une base prioritaire. Les jurés étaient de l'avis que la longue liste d'attente pour les logements subventionnés était inadmissible⁸³.

LES SERVICES D'ÉTABLISSEMENT ET D'INTÉGRATION

Les femmes immigrantes aux prises avec la violence rencontrent non seulement les mêmes obstacles que les femmes d'origine canadienne, mais aussi une pléiade d'autres difficultés.

Le Canada se veut une terre d'accueil ouverte à la diversité. Les ambassades canadiennes partout au monde font miroiter un vaste pays où la richesse abonde, où tous les citoyens et citoyennes sont égaux devant la loi et ont des droits et libertés garantis, où deux langues officielles se côtoient et sont reconnues. À chaque année, des milliers d'immigrants arrivent au Canada (principalement à Toronto, Montréal et Vancouver) dans l'espoir d'y reconstruire leur vie et d'améliorer leur situation. Les personnes qui aboutissent en Ontario se dirigent surtout vers Toronto, Ottawa et Hamilton.

Dans bien des cas, la réalité ne tarde pas à dessiner un portrait tout autre de leur nouvelle terre d'accueil. Les nombreux obstacles que les femmes et leur famille rencontrent finissent par détruire les rêves qu'elles ont pu entretenir. Plutôt que de trouver la prospérité, bon nombre de nouvelles arrivantes vivent dans une pauvreté extrême. Puisqu'on ne reconnaît pas leurs diplômes et qu'on leur reproche de ne pas avoir d'expérience sur le marché du travail canadien, elles n'arrivent pas à décrocher un emploi. Beaucoup de ces femmes ne connaissent pas leurs droits, les lois, les institutions et les services de leur nouveau pays d'accueil.

La France et plusieurs autres pays d'Europe ont limité ou fermé leurs portes à l'immigration. Le fait que le Canada soit un pays bilingue est souvent un facteur décisif dans le choix des femmes de pays francophones, notamment du continent africain, d'immigrer au Canada. Beaucoup de ces femmes ne parlent pas l'anglais. Une fois arrivées à Toronto, elles sont surprises et désorientées devant l'absence de services en français.

Certes, il existe des services d'établissement et d'intégration qui sont mandatés et financés par les gouvernements de l'Ontario et du Canada pour accueillir les nouveaux arrivants, mais il y en a trop peu pour répondre à la demande. Comme dans d'autres domaines, la presque totalité de ces organismes n'offrent pas leurs services en français au-delà de la réception. Certaines femmes qui les ont consultés se sont fait dire qu'il valait mieux d'apprendre l'anglais que de persévérer

⁸² Mosher, Evans et Little, (2004), p. 72.

⁸³ Recommandations 23 à 30, telles que citées par le Ontario Women's Justice Network.

dans leurs demandes de SEF. Il n'est donc pas étonnant d'entendre certaines femmes admettre qu'elles préfèrent tisser des liens avec la communauté majoritaire anglophone.

Certaines femmes que nous avons interrogées dans le cadre de cette étude ont de nombreux traumatismes à surmonter, de nombreuses blessures à soigner. Elles fuient une relation violente, ont fui un pays où il y avait un conflit armé, ont fui l'expérience de viols collectifs qu'elles ont subi dans des camps de réfugiés. Certaines ont aussi vécu différents types d'agression tout au long de leur vie. Mais il leur est pratiquement impossible de traiter ces blessures si elles n'ont pas un toit sur la tête, suffisamment à manger et une connaissance rudimentaire de leurs droits.

LES MAISONS D'HÉBERGEMENT FONCTIONNENT À PLEINE CAPACITÉ

Selon le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario (MSSC), il y a 13 maisons d'hébergement pour femmes violentées dans la ville de Toronto offrant un total de 380 lits aux femmes violentées et à leurs enfants. En 2005-2006, 1 368 femmes et enfants ont reçu des services d'hébergement. Le taux d'occupation était de 100 % la plupart des jours. Quelque 7 108 demandes ont été refusées. On peut donc extrapoler que la moyenne de séjour de chaque femme et enfant en maison d'hébergement était de 100 jours (ou 14 semaines), c'est-à-dire un séjour de 138 % supérieur à ce qui est normalement prévu⁸⁴.

LES RATÉES DANS LES MAISONS D'HÉBERGEMENT OFFRANT DES SERVICES EN ANGLAIS

Pour les femmes qui ont subi beaucoup de violence durant leur vie, la maison d'hébergement est sensée être un endroit accueillant et positif où elles se sentent en sécurité et où leurs enfants sont à l'abri du mal ; un lieu où elles ne se sentent plus isolées et seules mais plutôt un endroit où elles peuvent rencontrer d'autres femmes qui ont également vécu la violence et qui essaient de refaire leur vie ; un endroit qui leur donne un nouveau cercle de soutien ; un endroit où elles rencontrent des intervenantes qui les écoutent, les comprennent et qui facilitent leurs démarches auprès de l'aide sociale, des services de logement, du système juridique et tant d'autres services qui les mèneront à refaire leur vie. En résumé, les maisons d'hébergement représentent une bouée de sauvetage pour de nombreuses femmes violentées.

Mais pour les femmes francophones de Toronto, les maisons d'hébergement offrant leurs services en anglais n'arrivent pas à jouer ce rôle. Non pas par mépris ou par manque de volonté, mais parce que leur approche et l'ensemble de leurs services ont été conçus dans un cadre de référence propre à la culture majoritaire anglophone. Aussi parce que les intervenantes sont d'expression anglaise et qu'il leur est impossible de communiquer directement avec les femmes.

Les répercussions du manque d'accès à des services en français de qualité, permanents et continus sont nombreuses et entraînent d'importants frais pour les femmes, pour leurs enfants et pour toute la communauté.

Entre autres, puisque les femmes doivent communiquer par l'intermédiaire d'une interprète, l'accueil en maison d'hébergement est plus lent et moins bien documenté. Il en découle que la plupart des femmes francophones se retrouvent sans plan d'intervention ou avec un plan inadéquat. Les services de soutien comme les groupes de discussion, les sessions

⁸⁴ Superviseure de programmes, ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario, chiffres obtenus via courriel le 28 juin 2006.

« d'empowerment » en groupe, l'accompagnement ne leurs sont tout simplement pas accessibles. Les femmes deviennent de plus en plus isolées puisqu'elles sont laissées à elles-mêmes.

Les maisons d'hébergement offrent des services aussi uniques qu'essentiels pour mettre fin à la violence faite aux femmes. Elles ne sont pas un simple pied-à-terre où les femmes se rendent pour avoir un toit et être nourries. Si tel était le cas, une simple chambre d'hôtel suffirait. Leur mandat ne se limite pas non plus à assurer la sécurité des femmes et des enfants. Si tel était le cas, un agent de sécurité posté devant la porte de la chambre d'hôtel suffirait.

Ce qui distingue les maisons d'hébergement des autres services d'hébergement d'urgence, c'est l'intervention qu'on y fait, l'information qu'on y transmet, l'écoute et l'accompagnement qu'on y offre, l'intercession qu'on fait pour et avec les femmes. C'est à tout cela que servent les maisons d'hébergement. Et c'est à tout cela que les femmes francophones n'ont pas accès.

Selon l'expérience des intervenantes, c'est dans la vie de groupe que l'intervention se fait, d'où l'importance de voir la vie commune se dérouler dans un environnement francophone. À défaut d'avoir un plan d'intervention et des services de counseling (individuel et de groupe), les femmes nient la violence qu'elles ont vécue, ne sont pas sensibilisées à l'analyse du cycle de la violence et ne sont pas outillées à reconnaître les manifestations de la violence. À défaut de pouvoir communiquer avec les intervenantes, les femmes manquent d'information et se heurtent à des problèmes qui auraient pu être évités si seulement on leur avait transmis des renseignements et particulièrement lorsqu'il s'agit de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* et de l'intervention de la *Société d'aide à l'enfance*.

Pour les enfants, se retrouver dans un environnement anglophone où il n'y a que des inconnues avec qui ils ne peuvent pas parler a des conséquences néfastes sur leur bien-être. Comme leur mère, ils se sentent isolés. Mais à la suite d'un départ dans des conditions souvent difficiles du domicile familial, les enfants peuvent être perturbés et accaparés de sentiments d'abandon, de désorientation et d'instabilité. Les enfants ont aussi besoin de services en français de qualité si on veut briser le cycle de la violence.

L'IMPACT DE L'ABSENCE DE SERVICES AU MOMENT CRITIQUE DE QUITTER UNE RELATION VIOLENTE

En l'absence d'offre active de SEF, les choix qui s'offrent aux femmes francophones violentées sont peu reluisants. Quelques-unes vont tenter de se réfugier dans une maison d'hébergement offrant des services en anglais où elles n'auront accès à d'autres services que l'hébergement et la nourriture. Elles apprécieront certes le sentiment de sécurité et l'accueil chaleureux qu'elles y trouvent, mais elles ressentiront également la lourdeur de l'isolement et de l'exclusion due à l'impossibilité de communiquer, de même que de l'impuissance et de la frustration parce qu'elles ne possèdent pas les outils qui leur permettraient d'agir, de poser les gestes qui s'imposent pour entreprendre un processus de guérison et tourner la page.

Et puisque les maisons d'hébergement à Toronto fonctionnent à plein régime, d'autres encore devront se réfugier dans des centres pour personnes ou familles sans abri. Là, elles seront plongées dans un univers où femmes, hommes et enfants aux prises avec de nombreuses difficultés et problèmes de santé mentale se côtoient et partagent leur intimité. Elles ne s'y sentiront pas en sécurité et personne ne leur offrira le soutien dont elles ont besoin pour refaire leur vie.

Et il y a toutes ces femmes qui choisiront d'agir en puisant dans leurs propres ressources. Elles quitteront le conjoint violent, changeront les serrures ou déménageront, installeront un système de sécurité, demanderont aux amies, aux copains et aux membres de la famille de surveiller leur maison ou leur appartement. Elles avertiront les services policiers et demanderont une ordonnance de non contact avec le conjoint violent. Elles poseront tous ces gestes qui, au bout du compte, pourraient les exposer à un danger grave et mettre leur vie en péril. Tous ces gestes, Gillian Hadley les avait posés avec le résultat dramatique que l'on connaît. Le rapport 2005 (diffusé en juin 2006) du Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale, précise qu'un des plus importants facteurs de risque dans les homicides entre conjoints, c'est la séparation ou l'instance de séparation entre les conjoints⁸⁵.

Devant l'absence d'offre active de services en français dans les maisons d'hébergement à Toronto, la majorité des femmes francophones demeurent probablement sous le joug de la violence. Souvent, par crainte de s'enfoncer dans les dédales d'un système qui risque davantage de les perturber plutôt que de réparer les pots cassés et pour éviter de plonger leurs enfants dans une extrême pauvreté, bien des femmes décideront de demeurer avec un conjoint violent. Le prix à payer sera lourd de conséquences pour elles, pour leur entourage et pour l'ensemble de la société.

⁸⁵ Comité d'étude sur les décès dus à la violence familiale, (2005), p. 3.

CONCLUSION

L'étude pancanadienne de la YWCA démontre que les trois quarts des résidentes en maison d'hébergement sont en grave danger de mort. Le fait que les femmes y trouvent refuge confirme que les maisons d'hébergement font partie intégrale des mesures qui permettent de sauver la vie des femmes, du moins à courte échéance. Les statistiques présentement reconnues sont tout aussi convaincantes que les données recueillies dans le cadre de l'étude de la YWCA. Près de 2 600 des homicides entre conjoints (y compris les personnes mariées, divorcées ou séparées, ou les conjoints de fait) ont été enregistrés au Canada depuis 1974. Soixante-dix-sept pour cent avaient été commis à l'endroit des femmes. De 1994 à 2003, soixante-deux pour cent des femmes victimes de meurtre ont été tuées par leur mari ou conjoint⁸⁶.

Selon une récente publication du gouvernement de l'Ontario, 25 % des femmes en Ontario subiront la violence conjugale au moins une fois dans leur vie⁸⁷. Et selon *l'Enquête sociale générale de 2004 sur la victimisation* de Statistique Canada⁸⁸, 34 % des femmes violentées par un conjoint craignent pour leur vie en raison de la violence. En se basant sur ces chiffres, il est raisonnable d'estimer qu'au moins 12 805 femmes francophones seront violentées par un conjoint dans la région de Toronto et que 4 355 d'entre elles craindront pour leur vie. Mais aucune maison d'hébergement sur le territoire de Toronto n'est désignée pour offrir des SEF, et pas une seule d'entre elles n'a la capacité d'offrir des SEF de façon continue et permanente.

Le besoin pour une maison d'hébergement pour femmes francophones fuyant une relation violente à Toronto est évident et bien documenté dans cette étude. Autant les femmes usagères des services, les partenaires et les intervenantes et intervenants oeuvrant auprès des organismes offrant des SEF s'entendent sur ce besoin.

Les arrêts *Beaulac* et *Montfort* ont démontré clairement que le gouvernement de l'Ontario doit offrir des services en français de manière à favoriser l'épanouissement de la communauté francophone de l'Ontario. Ces services doivent aussi être offerts de façon à protéger la minorité francophone de l'Ontario, à faire progresser le français et à encourager l'égalité du français avec l'anglais. Dans cette veine, nous croyons que les femmes francophones fuyant une relation violente dans la région de Toronto ont droit :

- à des services fiables, de qualité comparable aux services offerts en anglais, gratuits et accessibles;
- à des services ancrés dans le droit de chaque femme à l'égalité, la sécurité et la liberté, droits garantis dans la *Charte canadienne des droits et libertés* ;
- à une maison d'hébergement qui a une approche axée sur la prévention et qui a recours à l'ensemble des moyens nécessaires pour prévenir la violence contre les femmes, sur une base sociétale ;

⁸⁶ YWCA Canada, http://www.ywacacanada.ca/public_eng/advocacy/Shelter/Q&A_FINAL_FR.pdf.

⁸⁷ Government Information Centre, (2005), p. 3.

⁸⁸ Statistique Canada (2006), p. 8.

- à une maison d'hébergement francophone, autonome, libre d'agir et d'être en français, gérée par et pour des femmes francophones.

En 2005, le gouvernement de l'Ontario a reconnu qu'il devait y avoir parité dans le financement accordé aux centres d'aide et de lutte contre les agressions sexuelles (CALACS) francophones et celui accordé aux centres anglophones contre le viol, et ce partout en province. Il est maintenant temps d'appliquer ce principe aux services en matière de violence conjugale.

Les intervenantes, intervenants et partenaires que nous avons interrogés reconnaissent que la communauté a besoin de réunir les joueurs clés qui oeuvrent dans les services en français à Toronto afin de consolider un leadership autour du développement d'une maison d'hébergement pour femmes francophones violentées.

Nous recommandons donc la création immédiate d'un comité de développement qui sera chargé de mettre sur pied une maison d'hébergement pour femmes francophones fuyant une relation violente dans la région de Toronto. Il est suggéré qu'*Oasis Centre des femmes* prenne l'initiative de former ce comité en collaboration avec l'*Action ontarienne contre la violence faite aux femmes*.

Une fois que le comité de développement aura consolidé ses appuis, nous suggérons qu'il entreprenne les démarches nécessaires pour réaliser une étude de faisabilité qui comprendra les éléments suivants :

- La faisabilité du projet ;
- Une étude architecturale qui permettrait d'examiner divers modèles quant au type de logement (par exemple : condos, maison jumelant hébergement d'urgence et de deuxième étape, etc.) et les coûts des différentes options ;
- Des renseignements sur le zonage ;
- Un plan communautaire précisant de quelle façon le milieu va s'engager dans le développement et l'opérationnalisation de la maison d'hébergement ;
- Les coûts du projet de mise en œuvre de la maison d'hébergement.

Les travaux de l'étude de faisabilité devraient commencer en janvier 2007 et se terminer par le dépôt d'un rapport définitif en avril 2007.

BIBLIOGRAPHIE

ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES, *Procès-verbal de la rencontre provinciale des intervenantes des CALACS, maisons d'hébergement et autres services en violence contre les femmes et les enfants les 19, 20 et 21 mai 2004*, Ottawa, 2005, 18 p.

ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES, *Procès-verbal de la rencontre provinciale des intervenantes des CALACS, maisons d'hébergement et autres services en violence contre les femmes et les enfants les 18, 19 et 20 mai 2005*, Ottawa, 2005A, 24 p.

ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES, *Procès-verbal de la rencontre provinciale des intervenantes des CALACS, maisons d'hébergement et autres services en violence contre les femmes et les enfants les 16, 17 et 18 novembre 2005*, Ottawa, 2005B, 17 p.

ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES, *Procès-verbal de la rencontre provinciale des intervenantes des CALACS, maisons d'hébergement et autres services en violence contre les femmes et les enfants les 17, 18 et 19 mai 2006*, Ottawa, 2006.

ACTION ONTARIENNE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES, *À la grandeur de la province : des services en français en matière de violence contre les femmes, Plan d'action 20006-2010*, avril 2006, 16 p.

ANDERSON, M., A Licence to Abuse : The Impact of Conditional Status on Female Immigrants, dans *Yale Law Journal*, vol. 102, n° 6, pp. 46-67.

BROWNRIDGE, D. A. et HALLI, S. S., Double Jeopardy? Violence Against Immigrant Women in Canada, dans *Violence and Victims*, vol. 17, no 4, pp. 455-471.

BRUNET, Lucie et GARCEAU, Marie-Luce, *Faire autant avec si peu... Bilan et profil des services en français en matière de violence contre les femmes (1994-2004)*, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, Ottawa, 10 septembre 2004, 132 p.

COMITÉ D'ÉTUDE SUR LES DÉCÈS DUS À LA VIOLENCE DUS À LA VIOLENCE FAMILIALE, *Rapport annuel 2005*, Bureau du Coroner en chef de l'Ontario, Toronto, [s.d.], 153 p.

COMITÉ D'ÉTUDE SUR LES DÉCÈS DUS À LA VIOLENCE DUS À LA VIOLENCE FAMILIALE, *Rapport annuel 2004*, Bureau du Coroner en chef de l'Ontario, Toronto, [s.d.], 12 p.

CONVERGENCE, COOPÉRATIVE D'EXPERTES CONSEILS, *L'Ontario, c'est chez-nous! Toronto c'est ma ville, Guide à l'intention des nouveaux arrivants francophones*, Citoyenneté et Immigration Canada, Direction de l'établissement et des affaires intergouvernementales, Région de l'Ontario, Toronto, mars 2006, 23 fiches.

CONVERGENCE, COOPÉRATIVE D'EXPERTES CONSEILS, *Pauvreté et francophonie, vers une plateforme revendicative*, Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario, Ottawa, juillet 2006, 82 p.

CÔTÉ, Andrée, *Rapport du jury du Coroner sur la mort d'Arlene May, Sommaire des recommandations*, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, Ottawa, novembre 1998, 15 p.

COTTENCEAU, Isabelle, *Modèle de développement de services pour les femmes francophones survivantes de violence qui résident dans les maisons d'hébergement de la Grande Région de Toronto*, Oasis Centre des femmes, Toronto, janvier 2000, 86 p.

ELLIS, D., Woman Abuse Among Separated and Divorced Women : The Relevance of Social Support, dans E. C. Viano *Intimate Violence: Interdisciplinary Perspectives*, Hemisphere, Washington, 1992, pp. 177-189.

FALVO, Nick, *Gimme Shelter!, Homelessness and Canada's Social Housing Crisis*, The CSJ Foundation for Research and Education, Toronto, mai 2003, 36 p.

GARCEAU, Marie-Luce, et BRUNET, Lucie, *États généraux 2004, Développement des services en français en matière de violence contre les femmes*, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, décembre 2004, 112 p.

GILL, D. et MATTHEWS, B., Changes in the Breadwinner Role: Punjabi Families in Transition, dans *Journal of Comparative Family Studies*, vol. 26, n° 2, pp. 255-264.

GOVERNMENT INFORMATION CENTRE, *Government At Your Service, Newsletter from the London Government Centre*, Gouvernement de l'Ontario, London, automne 2005, 4 p.

GUILBEAULT, Mélodie, *Les services en français en Ontario, Document de base*, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, Ottawa, 2005, 29 p.

KRUG, Etienne G. et al. (sous la direction de), *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Organisation mondiale de la santé, Genève, 2002, 404 p.

Levesque, R., Piercing the Family's Private Veil : Family Violence, International Human Rights, and Cross-cultural Record, dans *Law and Policy*, vol. 21 n° 2, pp. 101-187.

MACLEOD, L. et SHIN, M., *Isolated, Afraid, and Forgotten: The Service Delivery Needs and Realities of Immigrant and Refugee Women Who Are Battered*, National Clearinghouse on Family Violence, Santé Canada, Ottawa, 1990.

MANN, B., Cultural Issues in Perceptions of Violence, dans *Violence Against Women, Community Seminar Series # 15*, The Calgary Institute for Humanities, Université de Calgary, 1995, pp. 55-68.

MEHORA, M., The Social Construction of Wife Abuse: Experiences of Asian Indian Women in the United States, dans *Violence Against Women*, vol. 5, n° 5/6, pp. 619-640.

MICK, Hayley, A vicious secret spawns a rash of killings, Domestic abuse has killed 10 in Toronto this year. In most cases the warning signs went unheeded, dans *Globe & Mail*, 28 juin 2006, <http://www.theglobeandmail.com/servlet/story/RTGAM.20060628.wxdomestic28/BNStory/National/home>.

MINISTÈRE DES AFFAIRES CIVIQUES ET DE L'IMMIGRATION, *Plan d'action ontarien contre la violence familiale*, Toronto, 2005, 19 p.

MOSHER, Janet, EVANS, Patricia ET LITTLE, Margaret, *Une marche en terrain glissant : les femmes maltraitées et leurs expériences avec le système du bien-être social de l'Ontario*, Rapport final sur les résultats de recherche du Projet de recherche sur la femme et la violence à l'intérieur du bien-être social, avril 2004, 1002 p.

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES, *Les francophones en Ontario, Profil statistique, Profil général*, Toronto, septembre 2005A, 27 p.

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES, *Les femmes francophones en Ontario*, Toronto, septembre 2005B, 22 p.

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES, *Les jeunes francophones en Ontario*, Toronto septembre 2005C, 22 p.

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES, *Les personnes âgées francophones en Ontario*, Toronto, septembre 2005D, 18 p.

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES, *Les minorités raciales francophones en Ontario*, Toronto, septembre 2005E, 28 p.

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES, *Les francophones en Ontario, Profil statistique*, Toronto, août 1999, 27 p.

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES, *Les femmes francophones en Ontario*, octobre 1999, 23 p.

ONTARIO WOMEN'S JUSTICE NETWORK, *Hadley Inquest Jury Recommendations*, Toronto, février 2002, <http://www.owjn.org/issues/w-abuse/hadley2.htm>.

PENWILL, Kathryn, *L'enquête sur la mort de Gillian Hadley, Un résumé et une analyse des recommandations*, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, Ottawa, octobre 2005, 9 p.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT, *Rapport sur le marché locatif, RMR de Toronto*, Ottawa, octobre 2005, 29 p.

SMITH, E. S., *Nulle part où aller? Répondre à la violence conjugale envers les femmes immigrantes et de minorités visibles*, Conseil canadien de développement social, Ottawa, 2004, 56 P. Disponible sur Internet à : <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2004/nulle/voix.pdf>.

STATISTIQUE CANADA, *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2005*, Centre canadien de la statistique juridique, Ministère de l'Industrie, Ottawa, n° 85-224-XIF, 100 p.

TUTTY, Leslie M., *Pratiques efficaces pour protéger les femmes fuyant la violence dans leurs relations intimes, Rapport de la phase II 2006*, YWCA Canada, Toronto, 2006, 120 p.

TUTTY, Leslie M., Post Shelter Services : The Efficacy of Follow-up Programs for Abused Women, dans *Canadian Social Work Review*, vol. 4, n° 4, 1996, pp. 425-441.

TUTTY, Leslie M., Thurston, W. E., Christensen, J., Eisener, A., *Evaluation of the CDVC's Training and Protocols for Immigrant Serving Agencies*, RESOLVE Alberta, Université de Calgary, 2004.

UNITED WAY OF GREATER TORONTO, *Poverty by Postal Code*, Toronto, 2004, 80 p.

ANNEXE 1 : LES OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES

Dans cette annexe, nous présentons les outils qui ont été utilisés pour amasser des données sur les besoins des femmes francophones et de leurs enfants fuyant une relation violente dans la région de Toronto. Les différents outils de collecte comprennent :

- La grille d’animation pour les groupes témoin avec les femmes fuyant une relation violente ;
- La grille d’entrevue individuelle à l’intention des femmes fuyant une relation violente ;
- La grille d’animation pour les groupes de discussion avec les intervenantes et les intervenants en matière de violence conjugale ;
- La grille d’entrevue individuelle à l’intention des partenaires francophones ;
- La grille d’entrevue individuelle à l’intention des partenaires anglophones.

Étude de besoins en matière d'hébergement pour les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente
Groupes témoin auprès des femmes - grille d'animation

Minutage	Sujets abordés
Accueil et collation	
10 minutes	<p>Mot de bienvenue</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tour de table présentant l'équipe d'animation et les participantes (prénom) ▪ Présentation de l'étude de besoins de l'AOCVF (objectifs et méthode) ▪ Présentation des objectifs et du déroulement de la session : <ul style="list-style-type: none"> ▪ s'adresse aux femmes francophones ayant vécu de la violence conjugale ▪ évaluer les besoins de SEF en matière d'hébergement pour les femmes violentées et leurs enfants ▪ comprendre l'approche souhaitée dans l'offre des services ▪ Mention du code de confidentialité et du traitement anonyme des données et les allocations remises à la fin de la session
15 minutes	<p>Expériences des services d'hébergement</p> <p>Nous aimerions connaître quelle est l'expérience d'hébergement des femmes ayant vécu de la violence conjugale et de leurs enfants dans la région.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avez-vous déjà utilisé (ou une connaissance) les services d'hébergement disponibles dans la région ? ▪ Si oui, qu'avez-vous (ou qu'elles ont-elles) apprécié le plus de ces services ? Le moins apprécié ?
25 minutes	<p>Autres expériences des services</p> <p>Pour vous aider dans votre processus de guérison :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels sont les services en français que vous <u>utilisez</u>, <u>avez utilisés</u> ou qui <u>sont disponibles</u> à votre connaissance dans la région ? ▪ Avez-vous déjà utilisé des services de langue anglaise ? Si oui, comment qualifiez-vous votre expérience ? ▪ Est-ce que vous auriez aimé recevoir d'autres types de services ?
45 minutes	<p>Services souhaités en maison d'hébergement</p> <p>Dans le cas où vous auriez besoin d'un service d'hébergement, quels sont les services que vous souhaiteriez avoir ou recevoir ? (Et description des services.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lieu sécuritaire (24/7) ; ▪ Services de soutien ; ▪ Services d'entraide ; ▪ Services d'accompagnement (démarches juridiques, médicales, financières, etc.) ; ▪ Services d'écoute ; ▪ Services de suivis (après l'hébergement) ; ▪ Services aux enfants ; ▪ Services d'aiguillage et de référence ; ▪ Services de consultation externe (sans hébergement).
20 minutes	<p>Approche des services</p> <p>Maintenant que nous avons défini les services d'hébergement, quelle est l'approche souhaitée de ces services ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Type d'accueil ; ▪ Confidentialité du service ; ▪ Approche féministe (ouvert ou subtil) ; ▪ Offert par des femmes ; ▪ Accessibilité du service (géographique, physique, flexibilité d'horaire et rapidité) ; ▪ Langue du service.
5 minutes	<p>Clôture</p> <p>Mot de remerciement</p>
	Remise des profils démographiques et de l'allocation de participation
	Fin de la session

Étude de besoins en matière d'hébergement pour les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente
Grille d'entrevue à l'intention des femmes

Mot de bienvenue (5 minutes)

- Présentation de l'étude de besoins de l'AOCVF (objectifs et méthode)
- Présentation des objectifs et du déroulement de l'entrevue :
 - s'adresse aux femmes francophones ayant vécu de la violence conjugale
 - évaluer les besoins en matière de SEF en matière d'hébergement pour les femmes violentées et leurs enfants
 - comprendre l'approche souhaitée dans l'offre des services

Mention du code de confidentialité et du traitement anonyme des données et de l'allocation qui sera remise à la fin de l'entrevue

Expérience des services d'hébergement (5 minutes)

1. Avez-vous déjà utilisé les services d'une maison d'hébergement dans la région ?
- oui non

Si oui, qu'avez-vous apprécié le plus de ces services ? Le moins apprécié ?

Si non, est-ce du au fait que vous n'en n'aviez pas besoin ? Où est-ce pour d'autres raisons ? Si oui, lesquelles ?

Expérience des services en français (10 minutes)

2. Pour vous aider dans votre processus de guérison, quels sont les services en français que vous utilisez, avez utilisés ou qui sont disponibles à votre connaissance dans la région ?
3. Avez-vous déjà utilisé des services de langue anglaise ? Si oui, comment qualifiez-vous votre expérience ?
4. Est-ce que vous auriez aimé recevoir d'autres types de services ?

Services souhaités en maison d'hébergement (20 minutes)

5. Dans le cas où vous auriez besoin d'un service d'hébergement, quels sont les services que vous souhaiteriez avoir ou recevoir ? (Et description des services.)
- Lieu sécuritaire (24/7) ;
 - Services de soutien ;
 - Services d'entraide ;
 - Services d'accompagnement (démarches juridiques, médicales, financières, etc.) ;
 - Services d'écoute ;
 - Services de suivis (après l'hébergement) ;
 - Services aux enfants ;
 - Services d'aiguillage et de référence ;
 - Services de consultation externe (sans hébergement).
6. Quelle approche aimeriez-vous retrouver dans une maison d'hébergement pour femmes francophones et leurs enfants ?
7. Remise du profil démographique et de l'allocation de participation

Mot de remerciement

Clôture de l'entrevue

Étude de besoins en matière d'hébergement pour les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente
 Groupe de discussion avec les intervenantes - grille d'animation

Minutage	Sujets abordés
Avant le début	Accueil et collation <ul style="list-style-type: none"> ▪ Remise des profils
15 minutes	Mot de bienvenue <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tour de table présentant l'animatrice et les intervenantes ▪ Présentation de l'étude de besoins de l'AOCVF (objectifs et méthode) ▪ Présentation des objectifs et du déroulement de la session <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à niveau les informations relatives aux services en français offerts en matière de violence conjugale dans la région ; ▪ Évaluer les besoins en SEF en matière d'hébergement pour les femmes violentées et leurs enfants ; ▪ Analyser l'environnement régional et les enjeux en ce qui a trait aux SEF en matière d'hébergement pour femmes violentées et leurs enfants. ▪ Mention du traitement anonyme des données.
10 minutes	Mise à niveau des SEF offerts dans la région Quels sont les SEF offerts dans la région en matière de violence conjugale ?
20 minutes	Besoins de services en français en matière d'hébergement pour les femmes violentées et leurs enfants Pendant votre pratique comme intervenante en matière de violence conjugale, <ul style="list-style-type: none"> ▪ Avez-vous déjà reçu des demandes d'hébergement de la part des femmes francophones ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si oui, comment avez-vous transigé avec de telles demandes ? ▪ Si vous avez fait des références dans les maisons d'hébergement de la région, quelle a été votre expérience dans ce type d'intervention?
45 minutes	Environnement régional <u>Interne :</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les forces et les faiblesses des services en français pour femmes violentées et leurs enfants dans votre région? <u>Externe :</u> Lorsqu'on regarde l'environnement politique ou social de la région en matière de service d'hébergement pour les femmes francophones violentées et leurs enfants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quelles sont les occasions qui favoriseraient le développement ? ▪ Existents-ils des menaces qui pourraient freiner le développement ?
25 minutes	Enjeux en matière de violence dans la région <ul style="list-style-type: none"> ▪ Existe-t-il des enjeux particuliers à la région en ce qui concerne le développement de SEF en matière d'hébergement pour les femmes violentées et leurs enfants ? ▪ Pour bien couvrir l'ensemble du territoire de la région de Toronto, quelle est la meilleure localisation pour une maison d'hébergement pour les femmes francophones et leurs enfants ? Et pourquoi ce choix ? ▪ S'il y avait une maison d'hébergement francophone dans la région, est-ce que cette maison devrait avoir des caractéristiques particulières, si oui, lesquelles ? ▪ En plus d'une maison d'hébergement pour les femmes francophones violentées, est-ce que la région a besoin d'autres SEF en matière de violence ? Si oui, de quel ordre ?
5 minutes	Clôture Mot de remerciement
	Fin de la session

Étude de besoins en matière d'hébergement pour les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente
Grille d'entrevue à l'intention des partenaires francophones

Prise de contact et mise en situation

Présentation de l'étude de besoins de l'AOCVF et ses objectifs :

- Mettre à niveau les informations relatives aux SEF offerts en matière de violence conjugale dans la région ;
- Évaluer les besoins en SEF en matière d'hébergement pour les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente ;
- Analyser l'environnement régional et les enjeux en ce qui a trait aux SEF en matière d'hébergement pour femmes et leurs enfants fuyant une relation violente.

Besoins en matière de services en français en matière d'hébergement pour les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente

1. Savez-vous s'il y a un besoin ou des demandes d'hébergement de la part des femmes francophones fuyant une relation violente ?
 - Oui
 - Non
 - Ne sait pas
 - Comment savez-vous cela ? D'où vient votre information ?
2. Quelles sont les options offertes aux femmes francophones qui ont besoin d'un hébergement d'urgence ? Où sont-elles référées ? Comment le réseau des services actuel traite-t-il ces demandes ?

Environnement régional

3. Quelles sont les forces et les faiblesses des services d'hébergement de votre région actuellement offerts aux femmes francophones fuyant une relation violente ?
4. Que retrouve-t-on dans l'environnement politique actuel qui pourrait faciliter le développement de SEF en matière d'hébergement pour femmes et enfants fuyant une relation violente dans votre région ?
5. Qu'est-ce qui pourrait freiner le développement de tels services ?

Enjeux en matière de violence dans la région

6. Quels sont les enjeux particuliers dans votre région en ce qui concerne le développement de SEF en matière d'hébergement pour les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente ?
7. En plus d'une maison d'hébergement pour les femmes francophones fuyant une relation violente, est-ce que la région a besoin d'autres SEF en matière de violence ? Si oui, de quel ordre ?
8. Que pourrait être l'engagement de votre organisme dans le processus du développement d'un service d'hébergement pour femmes violentées francophones et leurs enfants ?

Profil du groupe répondant

Faire remplir le questionnaire de profil à la répondante ou au répondant

Clôture de l'entrevue

Mot de remerciement

Survey on the Shelter Needs of Women and Their Children Fleeing Violence

Interview guide for Anglophone Organizations/Potential Allies

Initial contact and general presentation

Presentation of AOCFV's needs survey and its objectives:

- Update information on French-language services offered to battered women in the region;
- Assess needs for French-language shelter services for battered women and their children;
- Analyze the regional environment and issues related to French-language shelter needs of battered women and their children.

Needs for French-language shelter services for battered women and their children

2. Are you aware of a need or requests for shelter on the part of French-speaking women fleeing violence?
 Yes No Don't know
 - How do you know this? What is your source of your information?
3. What are the options offered to French-speaking women who require emergency shelter? Where are they referred? How does the existing service network deal with these requests?

Regional environment

4. With respect to French-speaking women fleeing violence, what are the strengths and weaknesses of existing shelter services in your region?
5. What aspects of the present political climate might facilitate the development of French-language shelter services in your region?
6. What might impede (represent barriers) the development of such services?

Violence-related issues in the region

7. What issues are specific to your region in terms of developing French-language shelter services for women and their children fleeing violence?
8. In addition to a transition house for French-speaking women fleeing violence, does the region need other French-language services in the area of wife assault? If so, what type of services?
9. What could be your organization's involvement in the development of shelter services for French-speaking women in your region?

Respondent's profile

Ask the respondent to complete the profile questionnaire

Conclusion of interview

Thank you

ANNEXE 2 : LES QUESTIONNAIRES PROFILS

Cette annexe présente le questionnaire profil répondu par les femmes interrogées dans le cadre des groupes témoin et des entrevues individuelles. La compilation sommaire du profil des participantes est présentée au *Chapitre III* de ce rapport et avec plus de détails à l'*annexe 3*.

Étude de besoins en matière d'hébergement pour les femmes et leurs enfants fuyant une relation violente

NOTE : Toutes les réponses seront traitées de manière anonyme et confidentielle.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

Pour des fins statistiques, nous vous demandons de répondre à quelques questions qui nous permettront de mieux connaître le profil des participantes à cette étude de besoins.

De quel groupe d'âge êtes-vous?

- 15 - 19
- 20 - 24
- 25 - 29
- 30 - 34
- 35 - 39
- 40 - 44
- 45 - 49
- 50 - 54
- 55 - 59
- 60 - 64
- 65 - 69
- 70 - 74
- 75 - 79
- 80 et +

Quelle est votre localité de résidence actuellement ?

Quelle est votre orientation sexuelle ?

- hétérosexuelle (homme)
- homosexuelle/lesbienne (femme)
- bisexuelle (homme et femme)

Au sujet de votre santé et mobilité, vivez-vous avec :

- des incapacités physiques, motrices ou intellectuelles
- des dépendances (alcool, drogues, médicaments, jeux compulsifs, etc.)
- un diagnostic de séropositivité au VIH
- sans incapacité

Quelle est votre structure familiale ?

- Femme vivant seule
- Femme- femme
- Conjointe-conjoint de fait
- Épouse-époux
- Famille monoparentale
- Autre, préciser : _____
- sans enfants
- sans enfants
- sans enfants
- avec enfants
- avec enfants
- avec enfants

Quel est votre pays d'origine ? _____

Si vous êtes née à l'extérieur du Canada, depuis combien de temps vivez-vous au Canada ?

- moins de 2 ans
- entre 2 et 5 ans
- entre 6 et 10 ans
- 11 ans et plus

Combien d'enfants (16 ans et moins) habitent avec vous actuellement ?

- aucun
- aucun, mais enceinte
- 1 enfant
- 2 enfants
- 3 enfants
- 4 enfants et plus

Quel est votre plus haut niveau de scolarité terminé ?

- inférieur à la 9^e année
- études secondaires non terminées
- diplôme d'études secondaires
- études professionnelles
- diplôme d'études collégiales
- certificat universitaire
- études universitaires sans baccalauréat ou diplôme supérieur
- études universitaires avec baccalauréat ou diplôme supérieur
- autre, préciser :

Quel était votre revenu annuel personnel en 2005 ?

- sans revenu
- moins de 5 000 \$
- 5 000 \$ - 9 999 \$
- 10 000 \$ - 19 999 \$
- 20 000 \$ - 29 999 \$
- 30 000 \$ - 34 999 \$
- 35 000 \$ - 39 999 \$
- 40 000 \$ - 44 999 \$
- 45 000 \$ - 49 999 \$
- 50 000 \$ et plus

EXPÉRIENCE DE LA VIOLENCE

Dans cette section du sondage, nous aimerions connaître votre expérience de la violence.

De quel type de violence avez-vous été victime ou témoin ? SVP Cocher toutes les cases qui s'appliquent à votre expérience.

Type d'agression ou de violence	OUI	NON	Étiez-vous témoin ?	Étiez-vous victime ?	Le sexe de l'agresseur: (F) femme ou (H) homme	Votre âge au moment de l'agression
1. Je n'ai pas été victime ou témoin d'un acte de violence			s/o	s/o	s/o	s/o
2. Je ne me souviens pas d'avoir été témoin ou victime d'un acte de violence			s/o	s/o	s/o	s/o
3. Inceste par un membre de la famille						
4. Tentative d'agression sexuelle						
5. Agression sexuelle dans l'enfance par une personne autre qu'un membre de la famille						
6. Agression sexuelle dans une relation/fréquentation amoureuse						
7. Agression sexuelle par une personne connue						
8. Agression sexuelle par une personne inconnue						
9. Harcèlement sexuel (au travail ou ailleurs)						
10. Agression par rituel (cultes sataniques ou autres)						
11. Appel(s) obscène(s)						
12. Violence par un conjoint ou une conjointe (incluant violence physique, verbale, sexuelle, financière, psychologique)						
13. Violence familiale (de la part d'un membre de la famille autre que le conjoint ou la conjointe)						
14. Exploitation sexuelle (participation à la pornographie, effeuillage (<i>striptease</i>), etc.						

MERCI de votre précieuse collaboration

Au nom de l'équipe de chercheuses et d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

ANNEXE 3 : LA COMPILATION DES PROFILS DES PERSONNES AYANT PARTICIPÉ À CETTE ÉTUDE

COMPILATION DES PROFILS DES FEMMES FUYANT UNE RELATION VIOLENTE

Groupe d'âge des répondantes

- | | |
|-------------|-------------|
| (0) 15 - 19 | (1) 50 - 54 |
| (1) 20 - 24 | (0) 55 - 59 |
| (2) 25 - 29 | (0) 60 - 64 |
| (7) 30 - 34 | (0) 65 - 69 |
| (8) 35 - 39 | (0) 70 - 74 |
| (3) 40 - 44 | (0) 75 - 79 |
| (3) 45 - 49 | (0) 80 et + |

Quelle est votre structure familiale ?

- | | | |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| (10) Femme vivant seule | (0) sans enfants | (0) avec enfants |
| (0) Femme- femme | (0) sans enfants | (1) avec enfants |
| (1) Conjointe-conjoint de fait | (0) sans enfants | (1) avec enfants |
| (1) Épouse-époux | (0) sans enfants | (1) avec enfants |
| (12) Famille monoparentale | | |
| (1) S/R | | |

Nombre d'enfants (16 ans et moins) habitant actuellement avec les répondantes

- (10) aucun
 (0) aucun, mais enceinte
 (5) 1 enfant
 (8) 2 enfants
 (1) 3 enfants
 (1) 4 enfants et plus

Localité de résidence actuelle

(25) Toronto

Plus haut niveau de scolarité terminé des répondantes

- (1) S/R
 (2) inférieur à la 9^e année
 6 études secondaires non terminées
 2 diplôme d'études secondaires
 3 études professionnelles
 (1) diplôme d'études collégiales
 (3) certificat universitaire
 (2) études universitaires sans baccalauréat ou diplôme supérieur
 (5) études universitaires avec baccalauréat ou diplôme supérieur

Orientation sexuelle des répondantes

- (25) hétérosexuelles (homme)
 (0) homosexuelle/lesbienne (femme)
 (0) bisexuelle (homme et femme)

Santé et mobilité des répondantes

- (1) des incapacités physiques, motrices ou intellectuelles
 (0) des dépendances (alcool, drogues, médicaments, jeux compulsifs, etc.)
 (1) un diagnostic de séropositivité au VIH
 (23) sans incapacité

Pays d'origine des répondantes ? République démocratique du Congo (7), Maroc(6), Cameroun(2), Burundi (2), Congo-Kinsasa (1), Guinée (1), Haïti (1), France (1), Égypte (1), Somalie(1) Gabon (1) et Madagascar (1)

Si née à l'extérieur du Canada, le nombre d'années vivant au Canada

- (8) moins de 2 ans (1) S/R
 (8) entre 2 et 5 ans
 (6) entre 6 et 10 ans
 (4) 11 ans et plus

Quel était votre revenu annuel personnel en 2005 ?

- (5) sans revenu
 (4) moins de 5 000 \$ (2) S/R
 (8) 5 000 \$ - 9 999 \$
 (1) 10 000 \$ - 19 999 \$
 (2) 20 000 \$ - 29 999 \$
 (0) 30 000 \$ - 34 999 \$
 (2) 35 000 \$ - 39 999 \$
 (0) 40 000 \$ - 44 999 \$
 (0) 45 000 \$ - 49 999 \$
 (1) 50 000 \$ et plus

EXPÉRIENCE DE VIOLENCE DES FEMMES INTERROGÉES

Type d'agression ou de violence	OUI	NON	Étiez-vous témoin ?	Étiez-vous victime ?	Le sexe de l'agresseur: (F) femme ou (H) homme	Votre âge au moment de l'agression
15. Je n'ai pas été victime ou témoin d'un acte de violence	1		s/o	s/o	s/o	s/o
16. Je ne me souviens pas d'avoir été témoin ou victime d'un acte de violence			s/o	s/o	s/o	s/o
17. Inceste par un membre de la famille	2			1	1 X homme	
18. Tentative d'agression sexuelle	6			5	4 X homme	40, 13-35, 24,14
19. Agression sexuelle dans l'enfance par une personne autre qu'un membre de la famille	2			2	2 X homme	37,13-35
20. Agression sexuelle dans une relation/fréquentation amoureuse	5			4	4 X homme	13-35-16
21. Agression sexuelle par une personne connue	6			3	4 X homme	30, 28-29, 13-35
22. Agression sexuelle par une personne inconnue	3			1	2 X viols collectifs par des hommes et 1 X homme	46, 34,23
23. Harcèlement sexuel (au travail ou ailleurs)	4			2	4 X homme	38, 22, 28-29, 24
24. Agression par rituel (cultes sataniques ou autres)	3			1		
25. Appel(s) obscène(s)						
26. Violence par un conjoint ou une conjointe (incluant violence physique, verbale, sexuelle, financière, psychologique)	18			8	10 X homme	35, 24-34,41, 28 à 32, 28-29, 27+, 28
27. Violence familiale (de la part d'un membre de la famille autre que le conjoint ou la conjointe)	7			4	3 X homme et 2 hommes	35 à 38, 15, 47, 13 à 27, 27
28. Exploitation sexuelle (participation à la pornographie, effeuillage (<i>striptease</i>), etc.	1					

COMPILATION DES PROFILS DES INTERVENANTES ET INTERVENANTS

OASIS CENTRE DES FEMMES

- Dada Gasirobo, programme d'appui transitoire (clientèle 100 % de langue française)
 - Service de soutien et d'accompagnement des femmes violentées ou survivantes de violence.
 - Ce programme a desservi 68 femmes en 2005.
- Rahma Hashi, programme de prévention et de sensibilisation (clientèle 99 % de langue française)
 - Service de liaison communautaire, de sensibilisation sur la violence dans les écoles, cours d'auto-défense, ateliers et divers programmes de promotion.
 - Ce programme a desservi plus de 200 femmes en 2005.
- Nina Himmi Razzokia, programme femmes immigrantes et réfugiées (clientèle 100 % de langue française)
 - Service d'accompagnement et consultation pour combler les besoins de base
 - Ce programme a desservi 65 femmes en 2005.
- Samite Yusuf, programme ligne de soutien (clientèle 90 % de langue française)
 - Service de la ligne de soutien, aiguillage, référence et intervention en situation de crise.
 - Ce programme a desservi 1 200 femmes en 2005.

CENTRE FRANCOPHONE DE TORONTO

- Lucie Chauvette, programme promotion de la santé (clientèle 100 % de langue française)
 - Intervention en santé communautaire, promotion de la santé et soutien aux interventions communautaires.
- Sylvie Gauthier, programme *Ici pour aider* (clientèle 100 % de langue française)
 - Service aux enfants témoins et leurs mères violentées.
 - Ce programme a desservi 22 femmes en 2005.
- Patrick Bizindavyi, programme du logement et de l'établissement (clientèle 100 % de langue française)
 - Service d'appui à l'établissement des nouveaux arrivants et réfugiés et à la recherche d'un logement abordable à Toronto.
 - Les femmes comptent pour 40 % de la clientèle.
- Laurence Makanda, programme des services d'établissement (clientèle 100 % de langue française)
 - Service d'appui aux personnes qui souhaitent s'établir à Toronto, services d'orientation et d'information.
 - Les femmes représentent environ 40 % de la clientèle.

- Aissa Nauthoo, programme des services d'aide juridique (clientèle 100 % de langue française)
 - Service d'aide juridique aux francophones démunis de Toronto.
 - Ce programme a desservi environ 300 femmes en 2005.

- Jasmine Thibault, programme de promotion de la santé et de la petite enfance (clientèle 100 % de langue française)
 - Service de prévention du VIH, promotion de la santé, ateliers sur la santé, santé mentale et infantile, développement du nourrisson, coin de la petite enfance, service pour les enfants témoins de violence, nutrition prénatale, appui aux personnes sans abri, et intervention sociale.
 - Ce programme a desservi environ 100 femmes en 2005.

CENTRE D'ENTREPRENARIAT ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE FÉMININE DE PEEL-BRAMPTON (CENIP)

Brigitte Chatué, directrice (clientèle 100 % de langue française)

- Service d'orientation et d'appui à la recherche d'emploi et au démarrage d'entreprise.
- Ce programme a desservi 20 femmes en 2005.

ANNEXE 4 : EXEMPLE D'UN BUDGET D'OPÉRATIONNALISATION

CAPACITÉ D'ACCUEIL : 16 lits

RESSOURCES HUMAINES REQUISES :

1 directrice

1 administratrice

5 employées permanentes à temps plein

1 employée permanente à temps partiel (24 heures/semaine)

3 employées sur appel à temps partiel (48 heures/ mois)

DÉPENSES VENTILÉES, BUDGET ANNUEL		
Salaires	348 000,00 \$	
Bénéfices et avantages sociaux	53 000,00 \$	
Frais de déplacement	8 000,00 \$	
Formation et frais de représentation	12 000,00 \$	
Programmes	8 000,00 \$	
Achat d'équipements	16 000,00 \$	
Fournitures	5 000,00 \$	
Nourriture	24 000,00 \$	
Conseil d'administration	4 000,00 \$	
Achat de service : administration	3 000,00 \$	
Fonctionnement	20 000,00 \$	
Entretien et réparations	21 000,00 \$	
Publicité, promotion, impression	5 000,00 \$	
Frais d'association	2 000,00 \$	
Honoraires professionnels	30 000,00 \$	
Assurances	20 000,00 \$	
Total des dépenses	579 000,00 \$	